



# Formations 2017 - 2018

**Bretagne 22, 29, 35 & 56**

édition septembre 2017

**BTP & Travaux Publics**



**Manutention - Levage**



**Sécurité Routière**



**Transport**



**Hygiène & Sécurité**



**ECF ROUDAUT - ECF ARVOR**

*Vos partenaires formation conduite, logistique & sécurité*

# Vos interlocuteurs

## Pôle Conseil aux Entreprises & Collectivités

BRETAGNE OUEST		
Responsable Développement Entreprises Philippe LE LAN 06.76.47.61.80 philippe.lelan@ecf-roudaut.fr		
LANDIVISIAU		
Gwenn MESSENGER 06.48.37.40.39 gwenn.messenger@ecf-roudaut.fr		
Virginie GASPAR 02.98.40.40.88 virginie.gaspar@ecf-roudaut.fr		
BREST / GUIPAVAS		
Jean-Edouard JARNIOU 06.10.15.23.12 jean-edouard.jarniou@ecf-roudaut.fr		
Virginie GASPAR 02.98.40.40.88 virginie.gaspar@ecf-roudaut.fr		
QUIMPER		
Philippe LE LAN 06.76.47.61.80 philippe.lelan@ecf-roudaut.fr		
Virginie GASPAR 02.98.40.40.88 virginie.gaspar@ecf-roudaut.fr		
LORIENT / HENNEBONT		
Thierry LIDURIN 06.45.47.15.22 thierry.lidurin@ecf-roudaut.fr		
Mélina MANSUY 02.97.89.46.47 melina.mansuy@ecf-roudaut.fr		
VANNES		
Thierry LIDURIN 06.45.47.15.22 thierry.lidurin@ecf-roudaut.fr		
Mélina MANSUY 02.97.49.48.35 melina.mansuy@ecf-roudaut.fr		

BRETAGNE EST		
RENNES / MONTGERMONT		
Cindy LABILLOYE 06.20.78.21.18 cindy.labilloye@ecf-mj.fr		
SAINT-BRIEUC / PORDIC		
Lucile LE GUEN 02.46.85.02.36 lucile.leguen@ecf-mj.fr		

## Contacts pour les sites Bretagne Ouest ECF Roudaut

<b>Président</b> Roger ROUDAUT 02.98.68.91.57 roger.roudaut@ecf-roudaut.fr	02.98.68.91.83 xavier.dolphin@ecf-roudaut.fr
<b>Directrice Générale</b> Gaëlle ROUDAUT - LE PABIC 02.98.68.91.71 gaelle.roudaut.lepabic@ecf-roudaut.fr	<b>Directrice RH &amp; Administratif</b> Sophie GUEGUEN 02.98.68.19.83 sophie.gueguen@ecf-roudaut.fr
<b>Directrice Financière</b> Jacqueline ROUDAUT	<b>Directeur Qualité</b> Benoît JEAN 02.98.68.91.48 benoit.jean@ecf-roudaut.fr
<b>Comptabilité</b> 02.98.68.91.93 Marie-Paule ABIVEN marie-paule.abiven@ecf-roudaut.fr	<b>Responsable d'Exploitation</b> Giovanni GUYADER 02.98.68.91.77 giovanni.guyader@ecf-roudaut.fr
Marie-Hélène TIERCELET mh.tiercelet@ecf-roudaut.fr	<b>Assistante d'Exploitation</b> Sandrine SIEMBIDA 02.98.68.91.73 sandrine.siembida@ecf-roudaut.fr
<b>Directeur Pédagogique et Exploitation</b> Xavier DOLPHIN	

## Pôle Conseil aux Particuliers & Institutionnels

BRETAGNE OUEST		
Responsable Développement Particuliers & Institutionnels Guy LE PABIC 06.17.54.60.27 guy.lepabic@ecf-roudaut.fr		
LANDIVISIAU		
Marion MARREC 02.98.68.25.61 marion.marrec@ecf-roudaut.fr		
Laetitia MARC 02.98.68.91.46 laetitia.marc@ecf-roudaut.fr		
BREST / GUIPAVAS		
Virginie LEMPEREUR 02.98.40.30.32 virginie.lempereur@ecf-roudaut.fr		
Thierry PENNEC 02.98.40.30.20 thierry.pennec@ecf-roudaut.fr		
QUIMPER		
Annabelle PASQUIER 02.98.55.03.33 annabelle.pasquier@ecf-roudaut.fr		
LORIENT / HENNEBONT		
Amélie LOWAGIE 02.97.89.46.49 amelie.lowagie@ecf-roudaut.fr		
VANNES		
Amélie LOWAGIE 02.97.49.48.35 amelie.lowagie@ecf-roudaut.fr		

BRETAGNE EST		
RENNES / MONTGERMONT		
Sophie LEVENTI 02.46.85.02.35 sophie.leventi@ecf-mj.fr		
SAINT-BRIEUC / PORDIC		
Béatrice FALUSI 02.46.85.02.36 beatrice.falusi@ecf-mj.fr		

## Contacts pour les sites Bretagne Est ECF Arvor

<b>Gérante</b> Monique GARANCHER 02.46.85.02.35 monique.garancher@ecf-mj.fr	<b>Directeur &amp; Responsable Pédagogique</b> Khaled KADRI 02.46.85.02.35 khaled.kadri@ecf-mj.fr
<b>Adjointe site de Pordic</b> Béatrice FALUSI 02.46.85.02.36 beatrice.falusi@ecf-mj.fr	<b>Référente Administratif &amp; Qualité</b> Geneviève TOUDIC 02.46.85.02.35 genevieve.toudic@ecf-mj.fr

## Rejoignez-nous !

Le Groupe ECF est en constante recherche de nouveaux collaborateurs aux compétences variées pour des fonctions de formateurs, de conseillers, d'assistants, ... que vous soyez jeunes diplômés ou expérimentés.

Vous êtes motivés pour mettre vos compétences au service de notre entreprise et souhaitez acquérir un véritable savoir-faire dans le domaine de la formation professionnelle ? Avec nous, vous formerez, éduquerez et sensibiliserez les conducteurs, vous valoriserez l'enseignement de la conduite et militerez pour la sécurité routière.

Envoyez-nous votre candidature avec votre C.V. et votre lettre de motivation :

### Bretagne Ouest :

M<sup>ME</sup> Sophie GUEGUEN - par e-mail : sophie.gueguen@ecf-roudaut.fr ou par courrier : Z.A. La Croix des Maltotiers - BP 90101 - 29 401 LANDIVISIAU

### Bretagne Est :

M<sup>ME</sup> Monique GARANCHER - par e-mail : monique.garancher@ecf-mj.fr ou par courrier : Z.A. de la Marébaudière - 35 760 MONTGERMONT

# Formations BTP

- CACES®
- Attestation de formation
- Sécurité sur les chantiers
- A.I.P.R.
- Travail en hauteur

# Formations BTP

## CACES® - Attestation de formation - A.I.P.R.

### ■ CACES® Certificat d'Aptitude à la Conduite en Sécurité TP Engins de chantier ■ ■ ■ ■ ■

CACES® TP Engins de chantier Recommandation R372m validité 10 ans					
1	Tracteurs & petits engins de chantier mobile tracteur ≤50cv - mini-pelle ≤6T - compacteur ≤4,5T		6	Engins de réglage à déplacement alternatif niveleuse automotrice	
2	Engins d'extraction, de chargement à déplacement séquentiel pelles, engins de foration ≥6T - trancheuses		7	Engins de compactage à déplacement alternatif compacteur ≥ 4,5 T et 50cv (36,8 KW)	
3	Engins d'extraction à déplacement alternatif bouteurs - tracteurs sur chenilles, sur pneus - pipe layer		8	Engins de transport ou d'extraction-transport tombereau ≥4,5T - décapeuse - tracteur agricole ou forestier >50ch	
4	Engins de chargement à déplacement alternatif chargeuse-pelleteuse ≥4,5T - chargeuse - chariot élévateur (tout terrain) avec godet		9	Engins de manutention chariot élévateur tout terrain	
5	Engins de finition à déplacement lent finisseur - gravillonneur - pulvérisateur - machine à coffrage glissant - fraiseuse		10	Déplacement, chargement, déchargement et transfert d'engins sans activité de production, de maintenance, de démonstration ou d'essais	

Si vous passez les catégories :

#### Débutant F.I. (ECF B010)

1 catégorie (cat.8)	14 heures
1 catégorie (cat.1-2-4-9-10)	21 heures
2 catégories (cat.1-2-4-8-9-10)	28 heures
3,4,5 catégories (cat.1-2-4-8-9-10)	35 heures

#### Perfectionnement (ECF B020)

1,2 catégorie(s) (cat.1-2-4-8-9-10)	14 heures
3 catégories (cat.1-2-4-8-9-10)	21 heures
4,5 catégories (cat.1-2-4-8-9-10)	28 heures

#### Recyclage (ECF B021)

1,2 catégorie(s) (cat.1-2-4-8-9-10)	14 heures
3,4 catégories (cat.1-2-4-8-9-10)	21 heures
5 catégories (cat.1-2-4-8-9-10)	28 heures

#### Test CACES® (ECF B030) 7 heures

ECF ROUDAUT vous propose un module complémentaire à vos CACES® **sensibilisation à la sécurité et à la signalisation des chantiers sur voie publique et voie privée**. Pour en savoir plus, rendez-vous en p.6 ou consultez nos conseillers en formation pour la planification des dates.

### ■ ATTESTATION DE FORMATION ■ ■ ■ ■ ■

Attestation de formation à l'utilisation des engins de chantier en vue de la délivrance d'une autorisation de conduite par l'employeur.  
Formation théorique suivie d'une formation pratique et d'une évaluation.

### ■ A.I.P.R. Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux (Formations + Tests Q.C.M.) ■ ■ ■ ■ ■

Réforme DT-DICT - Mise en application au **1<sup>er</sup> janvier 2018**.

L'A.I.P.R. (Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux) concerne :

- ✓ **Les opérateurs** (conducteurs d'engins, suiveurs, intervenants en travaux d'urgences, ...)
- ✓ **Les encadrants** (au moins 1 encadrant par chantier)
- ✓ **Les concepteurs** (au moins 1 concepteur pour tout projet chez le Maître d'ouvrage ou le Maître d'oeuvre)

ECF Roudaut, centre d'examen habilité par le M.E.E.M. propose les programmes de formation dédiés à la préparation de l'examen :

- ✓ **Formation + Examen Opérateur** (B053)
- ✓ **Formation + Examen Concepteurs-Encadrants** (B052)
- ✓ **Examen DT-DICT seul** (B051)

#### Pré requis

Lire et comprendre le français  
Être opérateur, concepteur ou encadrant

#### Durée de la formation

Formation + examen : 1 journée (7 heures)  
Examen : 1 heure

#### Formation / diplôme dispensé par l'ECF

Attestation de compétences relative à l'intervention à proximité des réseaux, prise en application de l'article R554-31 du code de l'environnement et des articles 21 et 22 de l'arrêté d'application du 15 février 2012 modifié.

 Collectivités, Entreprises, la réforme anti-endommagement des réseaux vous concerne. L'A.I.P.R. sera **obligatoire à partir du 01/01/2018**

#### Évolution de la vie professionnelle, de la réglementation ...

Pour être tenu informé en temps et en heure, des évolutions juridiques et techniques, **demandez votre abonnement gratuit à la newsletter ECF "Brèves en bref"** (5 newsletters par an, résiliable à tout moment).  
Vous serez ainsi au fait des dernières informations réglementaires vous concernant.

# Formations BTP

## Les sessions 2017 - 2018



### ■ CACES® TP Engins de chantier ■ ■ ■ ■ ■

Landivisiau		Brest-Guipavas		Quimper		Hennebont		Rennes-Montgermort		Saint-Brieuc-Pordic	
du	au	du	au	du	au	du	au	du	au	du	au
23-oct-17	27-oct-17	25-sept-17	29-sept-17	11-sept-17	15-sept-17	9-oct-17	13-oct-17	29-jan-18	2-fév-18	22-jan-18	26-jan-18
18-déc-17	22-déc-17	20-nov-17	24-nov-17	6-nov-17	11-nov-17	4-déc-17	8-déc-17	5-mars-18	9-mars-18	5-fév-18	9-fév-18
15-jan-18	19-jan-18	12-fév-18	16-fév-18	29-jan-18	2-fév-18	2-jan-18	8-jan-18	9-avr-18	13-avr-18	12-mars-18	16-mars-18
12-mars-18	16-mars-18	9-avr-18	13-avr-18	26-mars-18	30-mars-18	26-fév-18	2-mars-18	11-juin-18	15-juin-18	16-avr-18	20-avr-18
7-mai-18	15-mai-18	4-juin-18	8-juin-18	22-mai-18	28-mai-18	23-avr-18	27-avr-18	10-sept-18	14-sept-18	14-mai-18	18-mai-18
2-juil-18	6-juil-18	30-juil-18	3-août-17	16-juil-18	20-juil-18	18-juin-18	22-juin-18	1-oct-18	5-oct-18	18-juin-18	22-juin-18
27-août-18	31-août-18	24-sept-18	28-sept-18	10-sept-18	14-sept-18	20-août-18	24-août-18	5-nov-18	9-nov-18	24-sept-18	28-sept-18
22-oct-18	26-oct-18	19-nov-18	23-nov-18	5-nov-18	9-nov-18	8-oct-18	12-oct-18			15-oct-18	19-oct-18
17-déc-18	21-déc-18					3-déc-18	7-déc-18			12-nov-18	16-nov-18
										3-déc-18	7-déc-18

■ Dates des Formations Initiales

Landivisiau		Brest-Guipavas		Quimper		Hennebont		Rennes-Montgermort		Saint-Brieuc-Pordic	
du	au	du	au	du	au	du	au	du	au	du	au
18-oct-17	20-oct-17	20-sept-17	22-sept-17	6-sept-17	8-sept-17	4-oct-17	6-oct-17	29-jan-18	2-fév-18	22-jan-18	26-jan-18
13-déc-17	15-déc-17	15-nov-17	17-nov-17	31-oct-17	3-nov-17	29-nov-17	1-déc-17	5-mars-18	9-mars-18	5-fév-18	9-fév-18
10-jan-18	12-jan-18	7-fév-18	9-fév-18	24-jan-18	26-jan-18	21-fév-18	23-fév-18	9-avr-18	13-avr-18	12-mars-18	16-mars-18
7-mars-18	9-mars-18	4-avr-18	6-avr-18	21-mars-18	23-mars-18	18-avr-18	20-avr-18	11-juin-18	15-juin-18	16-avr-18	20-avr-18
2-mai-18	4-mai-18	30-mai-18	10-juin-18	16-mai-18	18-mai-18	13-juin-18	15-juin-18	10-sept-18	14-sept-18	14-mai-18	18-mai-18
27-juin-18	29-juin-18	25-juil-18	27-juil-17	11-juil-18	13-juil-18	8-août-18	10-août-18	1-oct-18	5-oct-18	18-juin-18	22-juin-18
17-oct-18	19-oct-18	19-sept-18	21-sept-18	5-sept-18	7-sept-18	3-oct-18	5-oct-18	5-nov-18	9-nov-18	24-sept-18	28-sept-18
12-déc-18	14-déc-18	14-nov-18	16-nov-18	29-oct-18	31-oct-18	28-nov-18	30-nov-18			15-oct-18	19-oct-18
				26-déc-18	28-déc-18					12-nov-18	16-nov-18
										3-déc-18	7-déc-18

■ Dates des Formations Recyclages

### ■ ATTESTATION DE FORMATION ■ ■ ■ ■ ■

Sessions de formation réalisables en intra, sur le site de votre entreprise ou de votre collectivité.

Date d'intervention sur demande : [forma.pro@ecf-roudaut.fr](mailto:forma.pro@ecf-roudaut.fr)

Délai de réalisation évolutif selon la période.

### ■ A.I.P.R. Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux (Formations + Tests Q.C.M.) ■ ■ ■ ■ ■

Landivisiau	Brest-Guipavas	Quimper	Hennebont
le	le	le	le
6-oct-17	15-sept-17	22-sept-17	29-sept-17
20-oct-17	13-oct-17	27-oct-17	3-nov-17
24-nov-17	10-nov-17	17-nov-17	1-déc-17
22-déc-17	8-déc-17	15-déc-17	5-jan-18
26-jan-18	12-janv-18	19-jan-18	2-fév-18
23-fév-18	9-fév-18	16-fév-18	2-mars-18
23-mars-18	9-mars-18	16-mars-18	30-mars-18
20-avr-18	6-avr-18	13-avr-18	27-avr-18
25-mai-18	4-mai-18	18-mai-18	1-juin-18



# Formations BTP

## Le Titre Pro. CPHCP - Les formations chantiers

### ■ Titre Professionnel de Conducteur de Pelle Hydraulique et de Chargeuse Pelleteuse (ECF B040) ■ ■ ■ ■ ■

**Pour qui ?** Ce titre s'adresse aux personnes souhaitant être capable de conduire et de participer à la maintenance de son engin en respectant les consignes de sécurité. Mais aussi réaliser des travaux d'extraction, de terrassement, de chargement, de creusement de tranchées, de pose de canalisations et de blindages, de dressage de plateformes, d'aménagement et de finitions de chantiers.

#### Pré requis

Avoir 18 ans  
Permis B nécessaire (*le permis C est fortement recommandé*)  
Comprendre le français  
Avoir une bonne résistance physique

#### Durée de la formation

476 h en centre de formation  
105 h de stage en entreprise

#### Formation / diplôme dispensé par l'ECF

Titre Professionnel de Conducteur de Pelle Hydraulique et de Chargeuse Pelleteuse. Diplôme de niveau V, délivré par le Ministère du travail, donne par équivalence, pour une durée de 10 ans les CACES® engins de chantier des catégories suivantes :

- Catégorie 2 : Engins d'extraction et de chargement à déplacement séquentiel
- Catégorie 4 : Engins de chargement à déplacement alternatif
- Catégorie 8 : Engins de transport ou d'extraction transport

#### Site de Landivisiau

du	au
05-jan-18	03-mai-18

### ■ Sensibilisation à la sécurité et à la signalisation des chantiers sur voie publique et voie privée (ECF B9013) ■ ■ ■ ■ ■

Cette formation permet d'identifier et d'analyser les risques liés à un chantier temporaire fixe ou mobile situé en bordure ou sur la voie publique. Vous définissez et mettez en oeuvre les mesures de prévention nécessaires pour réduire le nombre d'accidents. Vous faites évoluer et adapter ces mesures en fonction de l'évolution des travaux.

ECF vous propose de former vos salariés à la sécurité et à la signalisation sur les chantiers. Une formation réalisée en intra-entreprise ou intra-collectivité, à la journée ou à la demi-journée, en fonction de vos besoins, du nombre de salariés, ...

Les objectifs de cette formation sont :

- ✓ De sensibiliser le personnel à la sécurité sur les chantiers
- ✓ D'améliorer la signalisation des chantiers sur voie publique et voie privée (balisage, organisation, ...)
- ✓ D'alerter les différents intervenants sur les dangers de la cohabitation (piétons, automobilistes, cyclistes, ...)
- ✓ De perfectionner les techniques d'arrimage sur les utilitaires (légers ou lourds)
- ✓ De réduire le nombre d'accidents !



#### Pré requis

Avoir plus de 18 ans  
Comprendre le français  
Être ouvrier, manutentionnaire, encadrant

#### Durée de la formation

3,5 heures ou 7 heures selon vos besoins identifiés

#### Formation / diplôme dispensé par l'ECF

Attestation de formation

#### Planning 2017 - 2018

Date de réalisation sur commande :  
[forma.pro@ecf-roudaut.fr](mailto:forma.pro@ecf-roudaut.fr)

#### Signalisation temporaire de chantier

Instruction interministérielle sur la signalisation routière du 15 novembre 1974, livre I - 8<sup>ème</sup> partie "signalisation temporaire". L'article L4121-1 du Code du Travail stipule :

"L'employeur prend les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs. Ces mesures comprennent :

- 1° Des actions de prévention des risques professionnels
- 2° Des actions d'information et de formation
- 3° La mise en place d'une organisation et de moyens adaptés

L'employeur veille à l'adaptation de ces mesures pour tenir compte du changement des circonstances et tendre à l'amélioration des situations existantes"

### ■ Formation échafaudages en intra-entreprise (ECF H400) ■ ■ ■ ■ ■

Les centres ECF Roudaut et ECF Arvor réalisent sur votre site la formation requise pour le montage et le démontage des échafaudages. La formation permet de s'approprier la réglementation sur le travail en hauteur et d'utiliser des échafaudages en toute sécurité. Ainsi, vous allez acquérir les connaissances nécessaires pour **monter, vérifier, utiliser et démonter les échafaudages**.

Cette formation fait partie de la démarche nationale de la CNAMTS pour construire une politique de prévention efficace. Elle repose sur des référentiels de compétences, définis dans la recommandation R408, qui constituent la base du cahier des charges national de formation des salariés à l'utilisation des échafaudages.

Ces référentiels de compétences pour le montage, l'utilisation et l'exploitation des échafaudages de pied, sont à destination du :

- ✓ Responsable de la conception
- ✓ Responsable du montage ou du monteur d'échafaudage
- ✓ Responsable de réception ou de maintenance
- ✓ Salarié travaillant sur échafaudage

#### Planning 2017 - 2018

Date de réalisation sur commande :  
[forma.pro@ecf-roudaut.fr](mailto:forma.pro@ecf-roudaut.fr)

#### L'article R4323-69 du code du travail stipule :

"Les échafaudages ne peuvent être montés, démontés ou sensiblement modifiés que sous la direction d'une personne compétente et par des travailleurs qui ont reçu une formation adéquate et spécifique aux opérations envisagées."

# Formations Manutention Levage

- CACES® :
  - ✓ Chariot Élévateur
  - ✓ Nacelle (PEMP)
  - ✓ Grue Auxiliaire
- Formation Pont Roulant

# Manutention - Levage

## Les CACES® Certificat d'Aptitude à la Conduite En Sécurité

### ■ CACES® Chariot élévateur ■ ■ ■ ■ ■

CACES® Chariot élévateur <i>Recommandation R389 validité 5 ans</i>			
1	Transpalette à conducteur porté & préparateur de commande au sol (levée < 1 mètre)		4 Chariot élévateur en porte-à-faux de capacité > 6000 kg
2	Chariot tracteur & à plateau porteur de capacité < 6000 kg		5 Chariot élévateur à mât rétractable
3	Chariot élévateur en porte-à-faux de capacité ≤ 6000 kg		6 Déplacement, chargement, déchargement et transfert de chariots sans activité de production, de maintenance, de démonstration ou d'essais

Pour les catégories 1, 3, 5 :

<b>Débutant</b> (ECF L210)	
1 catégorie : 1	21 heures
1 catégorie : 2 ou 3	28 heures
2 catégories	28 heures
3 catégories	35 heures
<b>Expérimenté</b> (ECF L220) ou <b>Recyclage</b> (ECF L221)	
1 ou 2 catégorie(s)	14 heures
3 catégories	21 heures
<b>Test CACES®</b> (ECF L230)	7 heures

 Nous organisons des **sessions de formation et de test CACES® en intra-entreprise sur votre site**, selon le nombre de participants. Consultez nos conseillers en formation pour la planification des dates (cf. vos interlocuteurs p.2).

### ■ CACES® Nacelle (PEMP) ■ ■ ■ ■ ■

CACES® Nacelle (PEMP) <i>Recommandation R386 validité 5 ans</i>		
	Groupe A élévation verticale	Groupe B élévation multi-directionnelle
Groupe 1 <i>Translation admise en position repliée uniquement</i>		
Groupe 3 <i>Translation admise en position haute commandée depuis la plate-forme</i>		

Pour les catégories 1B/3B :

<b>Débutant</b> (ECF L310)	21 heures
<b>Expérimenté</b> (ECF L320)	14 heures
<b>Recyclage</b> (ECF L321)	14 heures
<b>Test CACES®</b> (ECF L330)	7 heures

 L'obtention du CACES® de catégorie B permet la délivrance de l'autorisation de conduite équivalente en catégorie A. Ainsi, si vous validez la catégorie 1B vous obtenez par équivalence la catégorie 1A.

### ■ CACES® Grue Auxiliaire ■ ■ ■ ■ ■

CACES® Grue Auxiliaire <i>Recommandation R390 validité 5 ans</i>	
Test Manuel - Test Option Télécommande	

Grue Auxiliaire manuel + télécommande :

<b>Débutant</b> (ECF L510)	21 heures
<b>Expérimenté</b> (ECF L520)	14 heures
<b>Recyclage</b> (ECF L521)	14 heures
<b>Test CACES®</b> (ECF L530)	7 heures

### ■ Formation Pont Roulant ■ ■ ■ ■ ■

Formation Pont Roulant	
Formation Pont Roulant	

Formation Pont Roulant :

Durée selon expérience et matériel utilisé

# Manutention - Levage

## Les sessions 2017 - 2018



### ■ CACES® Chariot élévateur ■ ■ ■ ■ ■

Landivisiau		Brest-Gulpavas		Quimper		Hennebont		Vannes		Rennes-Montgermont		Saint-Brieuc-Pordic	
du	au	du	au	du	au	du	au	du	au	du	au	du	au
11-sept-17	15-sept-17	4-sept-17	8-sept-17	25-sept-17	29-sept-17	18-sept-17	22-sept-17	4-sept-17	8-sept-17	4-sept-17	8-sept-17	11-sept-17	15-sept-17
9-oct-17	13-oct-17	2-oct-17	6-oct-17	2-oct-17	6-oct-17	9-oct-17	13-oct-17	20-nov-17	24-nov-17	2-oct-17	6-oct-17	9-oct-17	13-oct-17
6-nov-17	10-nov-17	27-oct-17	3-nov-17	23-oct-17	27-oct-17	16-oct-17	20-oct-17	12-fév-18	16-fév-18	6-nov-17	10-nov-17	13-nov-17	17-nov-17
4-déc-17	8-déc-17	27-nov-17	1-déc-17	20-nov-17	24-nov-17	13-nov-17	17-nov-17	16-avr-18	20-avr-18	4-déc-17	8-déc-17	11-déc-17	15-déc-17
2-jan-18	8-jan-18	22-jan-18	26-jan-18	27-nov-17	1-déc-17	4-déc-17	8-déc-17	4-juin-18	8-juin-18	8-jan-18	12-jan-18	8-jan-18	12-jan-18
29-jan-18	2-fév-18	19-fév-18	23-fév-18	18-déc-17	22-déc-17	11-déc-17	15-déc-17	24-sept-18	28-sept-18	29-jan-18	2-fév-18	29-jan-18	2-fév-18
26-fév-18	2-mars-18	19-mars-18	23-mars-18	15-jan-18	19-jan-18	8-jan-18	8-jan-18	26-nov-18	30-nov-18	5-mars-18	9-mars-18	5-mars-18	9-mars-18
26-mars-18	30-mars-18	16-avr-18	20-avr-18	12-fév-18	16-fév-18	8-jan-18	12-jan-18			23-avr-18	27-avr-18	23-avr-18	27-avr-18
23-avr-18	27-avr-18	14-mai-18	18-mai-18	19-fév-18	23-fév-18	5-fév-18	9-fév-18			28-mai-18	1-juin-18	28-mai-18	1-juin-18
22-mai-18	28-mai-18	11-juin-18	15-juin-18	12-mars-18	16-mars-18	26-fév-18	2-mars-18			18-juin-18	22-juin-18	18-juin-18	22-juin-18
18-juin-18	22-juin-18	9-juil-18	13-juil-18	9-avr-18	13-avr-18	5-mars-18	9-mars-18			10-sept-18	14-sept-18	10-sept-18	14-sept-18
16-juil-18	20-juil-18	6-août-18	10-août-18	4-juin-18	8-juin-18	3-avr-18	9-avr-18			15-oct-18	19-oct-18	15-oct-18	19-oct-18
13-août-18	20-août-18	3-sept-18	7-sept-18	11-juin-18	15-juin-18	23-avr-18	27-avr-18			19-nov-18	23-nov-18	19-nov-18	23-nov-18
10-sept-18	14-sept-18	1-oct-18	5-oct-18	2-juil-18	6-juil-18	28-mai-18	1-juin-18			10-déc-18	14-déc-18	10-déc-18	14-déc-18
8-oct-18	12-oct-18	25-oct-18	31-oct-18	30-juil-18	3-août-18	18-juin-18	22-juin-18						
5-nov-18	9-nov-18	26-nov-18	30-nov-18	27-août-18	01-sept-18	25-juin-18	29-juin-18						

### ■ CACES® Nacelle (PEMP) ■ ■ ■ ■ ■

Landivisiau		Brest-Gulpavas		Quimper		Hennebont		Vannes		Rennes-Montgermont		Saint-Brieuc-Pordic	
du	au	du	au	du	au	du	au	du	au	du	au	du	au
6-sept-17	8-sept-17			18-oct-17	20-oct-17	27-sept-17	29-sept-17	11-oct-17	13-oct-17	18-sept-17	20-sept-17	2-oct-17	4-oct-17
4-oct-17	6-oct-17			15-nov-17	17-nov-17	25-oct-17	27-oct-17	1-fév-18	3-fév-18	12-fév-18	14-fév-18	26-fév-18	28-fév-18
31-oct-17	3-nov-17			13-déc-17	15-déc-17	22-nov-17	24-nov-17	18-avr-18	20-avr-18	5-juin-18	7-juin-18	11-juin-18	13-juin-18
29-nov-17	1-déc-17			10-jan-18	12-jan-18	20-déc-17	22-déc-17	20-juin-18	22-juin-18	8-oct-18	10-oct-18	1-oct-18	3-oct-18
27-déc-17	29-déc-17			7-fév-18	9-fév-18	17-jan-18	19-jan-18	10-oct-18	12-oct-18				
24-jan-18	26-jan-18			7-mars-18	9-mars-18	14-fév-18	16-fév-18	5-déc-18	7-déc-18				
21-fév-18	23-fév-18			4-avr-18	6-avr-18	14-mars-18	16-mars-18						
21-mars-18	23-mars-18			2-mai-18	4-mai-18	11-avr-18	13-avr-18						
18-avr-18	20-avr-18			30-mai-18	1-juin-18	7-mai-18	11-mai-18						
16-mai-18	18-mai-18			27-juin-18	29-juin-18	6-juin-18	8-juin-18						
13-juin-18	15-juin-18			25-juil-18	27-juil-18	4-juil-18	6-juil-18						
11-juil-18	13-juil-18			19-sept-18	21-sept-18	1-août-18	3-août-18						
8-août-18	10-août-18			17-oct-18	19-oct-18	29-août-17	31-août-18						
5-sept-18	7-sept-18			14-nov-18	16-nov-18	26-sept-18	28-sept-18						

Dates à définir.  
Pour plus d'informations, nous consulter : [forma.pro@ecf-roudaut.fr](mailto:forma.pro@ecf-roudaut.fr)

### ■ CACES® Grue Auxiliaire ■ ■ ■ ■ ■

Landivisiau		Brest-Gulpavas		Quimper		Hennebont		Vannes		Rennes-Montgermont		Saint-Brieuc-Pordic	
du	au	du	au	du	au	du	au	du	au	du	au	du	au
18-sept-17	20-sept-17	25-sept-17	27-sept-17	11-sept-17	13-sept-17	4-sept-17	6-sept-17	20-sept-17	22-sept-17	11-sept-17	13-sept-17	25-sept-17	27-sept-17
16-oct-17	18-oct-17	23-oct-17	25-oct-17	9-oct-17	11-oct-17	2-oct-17	4-oct-17	10-jan-18	12-jan-18	13-nov-17	15-nov-17	30-oct-17	2-nov-17
13-nov-17	15-nov-17	20-nov-17	22-nov-17	6-nov-17	8-nov-17	30-oct-17	2-nov-17	7-mars-18	9-mars-18	15-jan-18	17-jan-18	4-déc-17	6-déc-17
11-déc-17	13-déc-17	17-déc-17	19-déc-17	4-déc-17	6-déc-17	27-nov-17	29-nov-17	2-mai-18	4-mai-18	19-mars-18	21-mars-18	23-jan-18	25-jan-18
5-fév-18	7-fév-18	28-déc-17	20-déc-17	2-jan-18	4-jan-18	26-déc-17	28-déc-17	17-sept-18	19-sept-18	21-mai-18	23-mai-18	13-mars-18	15-mars-18
3-avr-18	5-avr-18	15-jan-18	17-jan-18	29-jan-18	31-jan-18	22-jan-18	24-jan-18	19-nov-18	22-nov-18	17-sept-18	19-sept-18	15-mai-18	17-mai-18
28-mai-18	30-mai-18	12-fév-18	14-fév-18	26-fév-18	28-fév-18	19-fév-18	21-fév-18			5-nov-18	7-nov-18	25-sept-18	27-sept-18
25-juin-18	27-juin-18	12-mars-18	14-mars-18	26-mars-18	28-mars-18	19-mars-18	21-mars-18					13-nov-18	15-nov-18
23-juil-18	25-juil-18	9-avr-18	12-avr-18	23-avr-18	25-avr-18	16-avr-18	18-avr-18					4-déc-18	6-déc-18
15-oct-18	17-oct-18	4-juin-18	6-juin-18	22-mai-18	24-mai-18	14-mai-18	16-mai-18						
12-nov-18	14-nov-18	2-juin-18	4-juin-18	18-juin-18	20-juin-18	11-juin-18	13-juin-18						
10-déc-18	12-déc-18	27-août-18	29-août-18	16-juil-18	18-juil-18	9-juil-18	11-juil-18						
		24-sept-18	26-sept-18	10-sept-18	12-sept-18	6-août-18	8-août-18						
		22-oct-18	24-oct-18	8-oct-18	10-oct-18	3-sept-18	5-sept-18						
				5-nov-18	7-nov-18	1-oct-18	3-oct-18						
						29-oct-18	31-oct-18						

### ■ Formation Pont Roulant ■ ■ ■ ■ ■

Sessions de formation réalisables en intra, sur le site de votre entreprise ou de votre collectivité.  
Date d'intervention sur demande : [forma.pro@ecf-roudaut.fr](mailto:forma.pro@ecf-roudaut.fr)



# **Formations Logistique Magasinage**

- **Transport & Logistique**  
Exploitants et Cadres
- **Technicien Logistique  
d'Entreposage**
- **Titre Professionnel  
d'Agent Magasinier**
- **Titre Professionnel  
de Préparateur Commande**
- **Module Gestion Stocks**



# Logistique - Magasinage

## Les Titres Pro. - Le module de gestion des stocks : Techniciens

### ■ Technicien en Logistique d'Entreposage (ECF E400) ■ ■ ■ ■ ■

Le technicien en logistique d'entreposage participe activement à l'organisation d'une activité logistique d'entreposage ou de stockage, notamment dans les entrepôts, dédiés ou prestataires de services, les dépôts de stockage d'entreprise de production ou de plateforme de distribution.

#### Pré requis

Avoir un niveau 1<sup>ère</sup> ou un titre professionnel de niveau V  
Avoir un niveau 3<sup>ème</sup> en anglais  
Une 1<sup>ère</sup> expérience professionnelle est souhaitée  
Savoir utiliser des outils bureautiques  
Le Permis de conduire B est souhaité

#### Durée de la formation

770 heures en centre de formation  
210 heures de stage en entreprise

#### Formation / Diplôme dispensé par l'ECF

Titre Professionnel technicien en logistique d'entreposage (niveau IV)  
CACES® R389 des catégories 1,3,5

#### Autres intitulés du métier

Chef d'équipe logistique, gestionnaire des stocks, responsable des stocks, responsable des produits finis, responsable clients, chef de dossiers, chef de quai logistique, chef d'exploitation d'entreposage

#### Lieu d'exercice

Entreprise industrielle, prestataire logistique (entrepôt, plateforme de distribution) ou entreprise de transport

#### Evolutions possibles

Responsable d'un secteur, chef d'exploitation, chef de projet informatique en gestion d'entrepôt ...

#### Planning 2017 - 2018

Date de réalisation sur commande :  
**forma.pro@ecf-roudaut.fr**



### ■ Titre Professionnel Agent Magasinier (ECF L013) ■ ■ ■ ■ ■

L'agent magasinier participe à la fonction logistique de l'entreprise en traitant les commandes de produits pour assurer leur expédition aux destinataires. Il effectue les opérations de réception des commandes «fournisseurs». Il met les produits en stock et assure le suivi du stock physique et informatisé.

#### Pré requis

Avoir plus de 18 ans  
Avoir satisfait à l'Évaluation des Compétences et Acquis Professionnels (ECAP)  
Le Permis de conduire B est souhaité  
Comprendre le français  
Être reconnu apte par une visite médicale auprès d'un médecin du travail (des tests psychotechniques peuvent être requis selon l'avis du médecin)

#### Durée de la formation

654,5 heures en centre de formation  
210 heures de stage en entreprise

#### Formation / Diplôme dispensé par l'ECF

Titre Professionnel d'agent magasinier (niveau V)  
CACES® R389 des catégories 1,3,5

#### Autres intitulés du métier

Magasinier, préparateur de commandes, agent d'entreposage, agent de stockage

#### Lieu d'exercice

Entrepôt, plateforme logistique, magasin, quai, ...  
Selon la taille de l'entreprise, il travaille seul ou en équipe avec les caristes, le chef d'équipe, les clients, les transporteurs, ...

#### Evolutions possibles

Chef d'équipe, gestionnaire des stocks, responsable d'expédition ou de réception

#### Site d'Hennebont

du	au
16-oct-17	23-avr-18
Autres sites et dates : nous consulter	
<b>forma.pro@ecf-roudaut.fr</b>	



### ■ Titre Professionnel Préparateur de commandes en entrepôt (ECF L015) ■ ■ ■ ■ ■

Le préparateur de commandes effectue des opérations permettant d'assurer la préparation des commandes en utilisant un chariot automoteur de manutention à conducteur porté de catégorie 1.

#### Pré requis

Avoir plus de 18 ans  
Le Permis B est souhaité  
Comprendre le français

#### Durée de la formation

364 heures en centre de formation

#### Formation / Diplôme dispensé par l'ECF

Titre Professionnel Préparateur de Commandes en Entrepôt (niveau V)  
Le Titre est reconnu équivalent au CACES® R389 de catégorie 1 (Chariot automoteur à conducteur porté)

#### Autres intitulés du métier

Préparateur magasinier, préparateur logistique en entrepôt

#### Lieu d'exercice

Entrepôt, plateforme logistique, magasin, quai, ...  
C'est un travail d'équipe avec les caristes, le chef d'équipe, les transporteurs, ...

#### Evolutions possibles

Agent magasinier, chef d'équipe, gestionnaire des stocks, responsable d'expédition ou de réception

#### Planning 2017 - 2018

Date de réalisation sur commande :  
**forma.pro@ecf-roudaut.fr**



### ■ Module Gestion des Stocks (ECF E9005) ■ ■ ■ ■ ■

La formation perfectionnement de la gestion des stocks, permet d'identifier et analyser les flux de la logistique interne de l'atelier, d'optimiser les zones de stockage et l'affectation des emplacements, d'être capable d'assurer la gestion des stocks et l'optimisation de commandes, les réexpéditions, mener les inventaires et traiter les écarts mais également d'ordonnancer et cadencer l'activité de l'atelier.

#### Pré requis

Responsable d'atelier souhaitant acquérir les compétences indispensables à la gestion des stocks

#### Durée de la formation

14 ou 21 heures

#### Formation / Diplôme dispensé par l'ECF

Attestation de formation

#### Planning 2017 - 2018

Date de réalisation sur commande :  
**forma.pro@ecf-roudaut.fr**

# **Formations Sécurité Routière**

- Maîtrise & Sécurité Routière
  - Éco-conduite
  - Remise à niveau
- Enseignement de la Conduite
  - Formations Ambulanciers
  - Permis à Points



# Sécurité Routière

## Enseignement de la Conduite

### ■ Titre Professionnel Enseignant de la Conduite automobile et de la Sécurité Routière (ECF S9002) ■ ■

Permettre aux candidats d'être capable de former des apprentis conducteurs par des actions individuelles et collectives dans le cadre des réglementations en vigueur et aussi de sensibiliser l'ensemble des usagers de la route à l'adoption de comportements sûrs et respectueux de l'environnement.

Le Titre Professionnel ECSR (Enseignant de la conduite et de la Sécurité Routière) qui se déroulera en 2 CCP (Certificat de Compétences Professionnelles).

Le premier CCP sera axé sur l'enseignement de la conduite (par la formation individuelle ou collective des apprentis conducteurs via des cours théoriques et pratiques) quant au second, il sera consacré à la sécurité routière (par la sensibilisation de l'ensemble des usagers de la route à l'adoption de comportements adaptés à l'environnement). À chaque CCP, le candidat devra acquérir un certains nombres de compétences :

Titre Professionnel Enseignant de la Conduite et de la Sécurité Routière		
Tronc commun	CCP 1	CCP 2
	Former des apprenants conducteurs par des actions individuelles et collectives dans le respect des cadres réglementaires en vigueur	Sensibiliser l'ensemble des usagers de la route à l'adoption de comportements sûrs et respectueux de l'environnement
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Circulation routière</li> <li>• Sécurité routière</li> <li>• Pédagogie &amp; psychopédagogie</li> <li>• Le REMC, référent des actions de formation et de sensibilisation</li> <li>• L'organisation professionnelle</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Construire et préparer un scénario d'une séance individuelle ou collective de formation (<i>code ou conduite</i>)</li> <li>• Animer une séance collective de formation à la sécurité routière (<i>animer une séance de sécurité routière - code</i>)</li> <li>• Animer une séance de formation à la conduite d'un véhicule léger (<i>animer une séance de conduite</i>)</li> <li>• Évaluer les acquis des apprenants</li> <li>• Encadrer et faciliter l'intervention d'un tiers dans une situation d'apprentissage (<i>par exemple les parents dans le cadre de la conduite accompagnée</i>)</li> <li>• Repérer les difficultés d'apprentissage et y remédier</li> <li>• Apprécier la dynamique de l'environnement routier et en identifier les risques potentiels</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Analyser une demande relative à une prestation de sensibilisation (<i>comprendre la demande du "client" et s'interroger sur "comment préparer l'intervention"</i>)</li> <li>• Construire et préparer une action de sensibilisation</li> <li>• Animer une séance de sensibilisation à la sécurité routière, au respect des autres usagers et de l'environnement</li> <li>• Analyser ses pratiques professionnelles afin de les faire évoluer</li> </ul>

#### Pré requis

Être titulaire du Permis de conduire B en cours de validité, hors période probatoire et ayant au moins un an d'expérience de la conduite automobile.  
Avoir un niveau correct en français (oral et écrit)  
Avoir satisfait à l'évaluation préalable

Être reconnu apte lors d'une visite médicale auprès d'un médecin agréé Préfecture  
Le candidat s'engage à vérifier avant l'entrée en formation que son casier judiciaire est vierge

#### Durée de la formation hors examen

945 heures en centre de formation  
280 heures de stage en entreprise (2 périodes de 140 heures)

#### Formation / Diplôme dispensé par l'ECF

Titre professionnel ECSR, diplôme de niveau III

	Brest-Gulpavas		Hennebont		Saint-Brieuc-Pordic	
	du	au	du	au	du	au
Formation	02-oct-17	25-juin-18	02-oct-17	25-juin-18	19-sept-17	01-juin-18
Examen CCP1	26-mars-18	30-mars-18	26-mars-18	30-mars-18	Dates à confirmer	
Examen CCP2	18-juin-18	22-juin-18	18-juin-18	22-juin-18	Dates à confirmer	

 Pour les détenteurs du BEPECASER, il sera encore possible jusqu'en 2019 de passer les mentions sous la forme "BEPECASER Mention 2 roues et/ou groupe lourd".

### ■ BEPECASER Mention 2 roues (ECF S040) ■ ■ ■ ■ ■

Permettre aux candidats d'être capable d'assurer la formation des apprentis conducteurs au Permis de conduire des catégories A1 et A et des postulants à la délivrance du Permis de conduire AM pour la conduite des cyclomoteurs.

#### Pré requis

Toute personne appelée à enseigner la conduite des deux roues  
Être titulaire du Permis de conduire A en cours de validité  
Être titulaire du Brevet pour l'Exercice de la Profession d'Enseignant de la Conduite Automobile et de la Sécurité Routière (B.E.P.E.C.A.S.E.R.) tronc commun ou Titre Professionnel ECSR.

#### Durée de la formation

248,5 heures en centre de formation  
105 heures de stage en entreprise

#### Formation dispensée par l'ECF

BEPECASER mention deux roues

Site de Landivisau	
du	au
Session de Juillet à Octobre 2018	
Dates à confirmer : consultez nos conseillers en formation pour la planification de la formation (cf. vos interlocuteurs p.2)	

### ■ BEPECASER Mention Groupe Lourd (ECF S030) ■ ■ ■ ■ ■

Permettre aux candidats d'être capable d'assurer la formation des apprentis conducteurs aux permis de conduire des catégories C, CE, D et DE.

#### Pré requis

Toute personne appelée à enseigner la conduite automobile du groupe lourd  
Être titulaire des Permis de conduire B, C, CE, D, DE en cours de validité  
Être titulaire du Brevet pour l'Exercice de la Profession d'Enseignant de la Conduite Automobile et de la Sécurité Routière (BEPECASER) tronc commun ou Titre Professionnel ECSR.

#### Durée de la formation

283 heures en centre de formation  
105 heures de stage en entreprise

#### Formation dispensée par l'ECF

BEPECASER mention groupe lourd

Site de Landivisau	
du	au
Session de Juillet à Octobre 2018	
Dates à confirmer : consultez nos conseillers en formation pour la planification de la formation (cf. vos interlocuteurs p.2)	

# Sécurité Routière

## Éco-conduite, Sécurité Routière



### ■ Nos modules Éco-Conduite ■ ■ ■ ■ ■

Rendre le conducteur capable d'adopter les techniques lui permettant de réduire la consommation en carburant et l'ensemble des coûts d'entretien.

Le conducteur doit être conscient de l'impact de sa conduite sur :

- L'économie de carburant et l'entretien du véhicule
- L'écologie et l'environnement
- La diminution des risques d'accidents

Savoir appliquer les principes d'une conduite responsable

#### Module 1 journée ■ ■ ■ ■ ■

3 à 4 salariés  
théorie  
pratique : 2 parcours de conduite

#### Pré requis

Toute personne titulaire d'un Permis de conduire en cours de validité, utilisant un véhicule pour des missions professionnelles ou lors de trajets domicile-travail.

#### Durée de la formation

Selon le module choisi (1 journée = 7h, 1/2 journée = 3,5h)

*Formation dispensée par des formateurs spécialisés*

#### Formation dispensée par l'ECF

Attestation de fin de stage

#### Module 1/2 journée ■ ■ ■ ■ ■

2 salariés  
théorie  
pratique

### sur Véhicules Légers



### sur Véhicules Utilitaires Légers



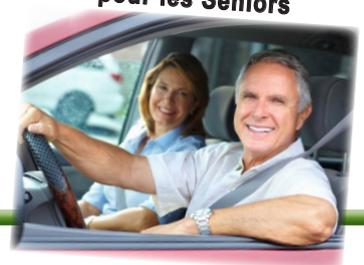
### sur Poids Lourds



### sur Autocars



### pour les Seniors



### ■ Nos modules Préventions des Risques Routiers ■ ■ ■ ■ ■

Informier et sensibiliser le personnel de l'entreprise aux différentes contraintes et aux limites liées à l'usage d'un véhicule.

Comprendre les conséquences humaines, sociales et professionnelles d'un accident de la circulation.

Comprendre que l'activité de conduite est un acte professionnel impliquant l'image de marque de l'entreprise.

#### Module 1 journée ■ ■ ■ ■ ■

6 salariés  
théorie  
audit de conduite  
ateliers

#### Pré requis

Tous les usagers de la routes : piétons, automobilistes, cyclistes, motocyclistes

#### Durée de la formation

Selon le module choisi (1 journée = 7h, 1/2 journée = 3,5h)

*Formation dispensée par des formateurs spécialisés*

#### Formation dispensée par l'ECF

Attestation de fin de stage

#### Module 1/2 journée ■ ■ ■ ■ ■

2 à 3 salariés  
théorie  
audit de conduite  
ateliers

### ■ Module mixte : Éco-Conduite & Sécurité Routière ■ ■ ■ ■ ■

#### Module 1 journée ■ ■ ■ ■ ■

éco-conduite  
1 thème théorique au choix  
audit de conduite  
bilan personnalisé

#### Modules Théoriques

- 1° Comprendre les enjeux de la prévention du Risque Routier en entreprise
- 2° Avoir des notions sur la responsabilité civile et pénale du conducteur
- 3° Connaître les grands chiffres de la sécurité routière au niveau national et les statistiques de l'entreprise
- 4° Connaître les évolutions de la réglementation
- 5° Comprendre les contraintes physiologiques et psychologiques du conducteur (perception, temps de réaction, stress...)
- 6° Comprendre les éléments qui modifient le temps de réaction (alcool, drogues, médicaments, téléphone portable, fatigue...)
- 7° Connaître les mécanismes de l'accident de la route et les principaux facteurs de risque
- 8° Connaître le comportement à adopter en cas d'accident et savoir remplir un constat amiable

#### Modules Pratiques

- 1° Savoir faire les vérifications d'usage courant nécessaires au bon fonctionnement du véhicule professionnel
- 2° Comprendre les risques liés aux manoeuvres (gabarit, angles morts...)
- 3° Savoir repérer les zones de danger et analyser le comportement des conducteurs
- 4° Comprendre l'influence de la vitesse sur l'adhérence du véhicule et découvrir la perte de contrôle
- 5° Comprendre l'influence de la vitesse sur les distances de freinage et d'arrêt
- 6° Etre conscient des risques liés au non port de la ceinture de sécurité
- 7° Etre conscient de l'influence de la vitesse sur les charges transportées
- 8° Etre conscient des limites de l'assistance électronique à la conduite
- 9° Analyse des situations d'urgence

#### Module à la carte ■ ■ ■ ■ ■

**Chaque module proposé, peut-être adapté selon vos besoins :**  
pour 1 salarié, 1 groupe,  
sur vos véhicules, sur vos utilitaires, ...  
de la sensibilisation jusqu'à la formation experte



# Sécurité Routière

## Capacité Taxi - Module spécial Ambulanciers

### ■ Certificat de Capacité Taxi - Formation Initiale (ECF T700) ■ ■ ■ ■ ■

Permettre aux candidats d'être capable d'exercer le métier de Conducteur de Taxi.

#### Pré requis

Être titulaire du permis B depuis plus de 3 ans, en cours de validité et avec de l'expérience de conduite

Français oral et écrit (*niveau A2 du cadre européen de référence*).

Être reconnu apte médicalement à la conduite d'un véhicule-taxi.

Être titulaire à l'entrée en formation de l'attestation PSC1 (*prévention et secours civiques de niveau 1, posséder 1 mois avant l'examen*).

#### AVERTISSEMENT :

Nul ne peut s'inscrire à l'examen du certificat de capacité professionnelle de conducteur de taxi :

- S'il a fait l'objet dans les dix ans qui précèdent sa demande d'un retrait définitif de la carte

professionnelle de conducteur de taxi

- S'il a fait l'objet dans les cinq ans qui précèdent sa demande d'une exclusion pour fraude lors d'une session à l'examen du certificat de capacité professionnelle de conducteur de taxi

#### Programme "ADMISSIBILITÉ" 161 heures

- Réglementation du transport public particulier de personnes

- Gestion

- Sécurité routière

- Expression et compréhension de la langue Française

- Expression et compréhension de la langue Anglaise

- Connaissance du territoire et de la réglementation locale

- Réglementation nationale de l'activité taxi & gestion propre à cette activité

#### Programme "ADMISSION" 42 heures

- Mise en situation pratique de réalisation d'une course de taxi

#### Durée de la formation hors examen

203 heures en centre de formation

#### Formation / Diplôme dispensé par l'ECF

Certificat de Capacité Professionnelle de Conducteur de Taxi, il faut obtenir :

- cumulativement sans note éliminatoire une note moyenne d'au moins 10/20 sur l'ensemble des sept épreuves d'admissibilité

- une note d'au moins 12/20 à l'épreuve d'admission

Landivisiau		Quimper	
du	au	du	au
24-oct-17	24-jan-18	24-oct-17	24-jan-18

La FCO Taxi doit être **renouvelée tous les 5 ans et AVANT la date anniversaire** des 5 ans

### ■ Certificat de Capacité Taxi - Formation Continue (ECF T740) ■ ■ ■ ■ ■

Permettre aux candidats de connaître les évolutions du métier de Conducteur de Taxi.

#### Pré requis

Être titulaire d'une carte professionnelle de conducteur de taxi

#### Formation / Diplôme dispensé par l'ECF

Attestation de suivi de formation continue d'une validité de 5 ans

#### Durée de la formation

16 heures en centre de formation (*souvent 2 samedis*)

Landivisiau		Brest-Gulpavas		Quimper	
du	au	du	au	du	au
16-mars-18	23-mars-18	16-juin-18	23-juin-18	28-oct-17	4-nov-17
9-nov-18	16-nov-18	25-août-18	1-sept-18	9-fév-18	16-fév-18

Les conducteurs de taxi sont obligés de suivre cette formation avant l'expiration du délai de 5 ans, à compter de la date de délivrance de la carte professionnelle. Ensuite, ils sont tenus de suivre, cette formation tous les 5 ans

### ■ Formation spécifique Ambulances (ECF S2003) ■ ■ ■ ■ ■

Sensibiliser le personnel de l'entreprise aux différentes contraintes et aux limites liées à l'usage d'un véhicule Ambulance pour en comprendre les conséquences humaines, sociales et professionnelles d'un accident de la circulation. Enfin, comprendre que l'activité de conduite est un acte professionnel impliquant l'image de marque de l'entreprise.

Pratique possible sur vos véhicules ou sur les véhicules ECF.

#### Pré requis

Toute personne titulaire d'un permis de conduire en cours de validité, utilisant un véhicule pour des missions professionnelles ou lors du trajet « domicile-travail »

#### Durée de la formation

7 heures en centre de formation ou en intra

#### Formation / Diplôme dispensé par l'ECF

Attestation de fin de stage

#### Planning 2017 - 2018

Date de réalisation sur commande :

[forma.pro@ecf-roudaut.fr](mailto:forma.pro@ecf-roudaut.fr)

### ■ Remise à niveau ou Perfectionnement en conduite C1, C (ECF T6104), CE (ECF T6103), D (ECF T5105) ■ ■ ■ ■ ■

ECF vous permet de réaliser une remise à niveau (module de 2 heures ou 2 x 2 heures) en **conduite** ou en **manoeuvre**, sur véhicules lourds des catégories C1, C, CE ou D.

Une évaluation et une préconisation sont proposées au candidat à l'issue du module.

#### Planning 2017 - 2018

Date de réalisation sur commande :

[forma.pro@ecf-roudaut.fr](mailto:forma.pro@ecf-roudaut.fr)

# Sécurité Routière



## Stage de Récupération de points, Tests Psychotechniques

### ■ Stage de sensibilisation aux causes et conséquences des accidents de la route ou Stage de récupération de points (ECF S310) ■ ■ ■ ■ ■

Permettre aux stagiaires de s'interroger sur son comportement en matière de sécurité routière et contribuer à réduire le niveau d'exposition aux risques d'accidents pour soi et pour les autres.

Permet de récupérer au maximum 4 points sur son Permis de conduire.

#### Pré requis

- Conducteur désirant récupérer des points (récupération de 4 points **maximum**, dans la limite du plafond des 12 points)
- Conducteur en période probatoire ayant commis une infraction ayant donné lieu à une perte d'au moins 3 points (récupération de 4 points **maximum**, dans la limite du plafond atteint. Le plafond de points de votre permis de conduire probatoire peut-être de 6, 8, 9 ou 10 points)
- Conducteur en alternative à la poursuite judiciaire proposée par le Procureur de la République (pas de récupération de points, il s'agit d'une peine)
- Conducteur ayant été condamné à une composition pénale incluant la participation à un stage de sensibilisation (pas de récupération de points, il s'agit d'une peine)

#### Durée de la formation

14 heures => 2 jours consécutifs obligatoires

#### Formation dispensée par l'ECF

Attestation de fin de formation

Landivisiau		Brest-Guipavas		Quimper		Hennebont		Rennes-Montgarmont		Saint-Brieuc-Pordic	
du	au	du	au	du	au	du	au	du	au	du	au
15-sept-17	16-sept-17	1-sept-17	2-sept-17	4-sept-17	5-sept-17	2-oct-17	3-oct-17			14-sept.-17	15-sept.-17
13-oct-17	14-oct-17	25-sept-17	26-sept-17	23-oct-17	24-oct-17	27-nov-17	28-nov-17			12-oct.-17	13-oct.-17
30-oct-17	31-oct-17	16-oct.-17	17-oct-17	11-déc-17	12-déc-17	23-fév-18	24-fév-18			9-nov.-17	10-nov.-17
17-nov-17	18-nov-17	3-nov-17	4-nov-17	12-fév-18	13-fév-18	11-juin-18	12-juin-18			7-déc.-17	8-déc.-17
11-déc-17	12-déc-17	24-nov-17	25-nov-17	13-avr-18	14-avr-18	10-sept-18	11-sept-18			28-déc.-17	29-déc.-17
29-déc-17	30-déc-17	27-déc-17	28-déc-17	25-juin-18	26-juin-18	23-nov-18	24-nov-18			4-janv.-18	5-janv.-18
29-jan-18	30-jan-18	12-jan-18	13-jan-18	27-août-18	28-août-18					8-févr.-18	8-févr.-18
16-fév-18	17-fév-18	26-fév-18	27-fév-18	19-oct-18	20-oct-18					8-mars-18	9-mars-18
5-mars-18	6-mars-18	16-mars-18	17-mars-18	10-déc-18	11-déc-18					12-avr.-18	13-avr.-18
30-mars-18	31-mars-18	23-avr-18	24-avr-18							17-mai-18	18-mai-18
13-avr-18	14-avr-18	11-mai-18	12-mai-18							14-juin-18	15-juin-18
4-mai-18	5-mai-18	4-juin-18	5-juin-18							9-juil.-18	10-juil.-18
28-mai-18	29-mai-18	9-juil-18	10-juil-18							23-juil.-18	24-août-18
15-juin-18	16-juin-18	3-sept-18	4-sept-18							20-sept.-18	21-sept.-18
29-juin-18	30-juin-18	28-sept-18	29-sept-18							18-oct.-18	19-oct.-18
16-juil-18	17-juil-18	15-oct-18	16-oct-18							15-nov.-18	16-nov.-18
27-juil-18	28-juil-18	2-nov-18	3-nov-18							13-déc.-18	14-déc.-18
24-août-18	25-août-18	3-déc-18	4-déc-18								
17-sept-18	18-sept-18	21-déc-18	22-déc-18								
12-oct-18	13-oct-18										
29-oct-18	30-oct-18										

Inscrivez-vous en ligne :  
**ecf-asso.fr**

Dates à définir.  
Pour plus d'informations,  
nous consulter :  
**ifp.rennes@ecf-mj.fr**

### ■ Tests Psychotechniques (ECF R202) ■ ■ ■ ■ ■

Une séance de tests psychotechniques est un examen individuel où seul le psychologue est présent. Cette séance comporte deux temps : un entretien suivi d'une série de tests.

Les tests ont pour objectif d'appréhender les capacités psychomotrices d'un conducteur à maîtriser une tâche de conduite.

√ Cette épreuve doit mesurer les capacités à :

- Réagir
- Se concentrer
- Prendre et traiter l'information

√ La plupart des tests se déroulent avec des supports informatiques et évaluent :

- Les capacités motrices (notamment les temps de réaction grâce à des stimuli visuels et/ou auditifs),
- Les aptitudes d'attention et de concentration (sélectionner des informations pertinentes dans un flot de stimuli),
- Les aptitudes de raisonnement logique (anticipation, des facteurs de personnalité : tolérance au stress et à la frustration, l'agressivité, etc.).

Le matériel informatique utilisé ne nécessite aucune compétence en informatique.

L'examen va permettre de déterminer si le conducteur est en capacité de repasser son Permis de conduire, de respecter le Code de la Route et les conditions de circulation des autres usagers pour favoriser la sécurité. Cet examen va notamment permettre de savoir si le conducteur ne se met pas en danger en reprenant le volant.

#### Durée de l'entretien

1 heure environ

Landivisiau	Brest-Guipavas	Quimper	Hennebont
lundi matin	lundi matin	mardi toute la journée	mardi toute la journée
Tests planifiés toute l'année sur nos sites dates et horaires : nous consulter			

**Pour les adjoints techniques territoriaux**  
L'article 3 du Décret n°2006-1691 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux stipule : "Ils peuvent également assurer la conduite de véhicules, dès lors qu'ils sont titulaires du Permis de conduire approprié en état de validité. Ils ne peuvent toutefois se voir confier de telles missions qu'après avoir subi avec succès les épreuves d'un examen psychotechnique ainsi que des examens médicaux appropriés. Un arrêté du ministre chargé des collectivités territoriales fixe les conditions dans lesquelles ont lieu ces examens."

# Formations Intra

***Chariot élévateur, Nacelle, Grue Auxiliaire,  
Engin de chantier, A.I.P.R., ...***

**Nous pouvons former vos salariés  
sur le site de votre Entreprise  
ou de votre Collectivité**

## ■ Les formations réalisables sur votre site ■ ■ ■ ■ ■

- **Formation à l'utilisation :**
  - des chariots élévateurs
  - des nacelles
  - des grues auxiliaires
  - des engins de chantier
- **Les formations pont-roulant**
- **Les formations et tests A.I.P.R.**
  - **Les tests CACES®**
- **Les techniques d'élingage, d'arrimage, ...**
  - **La sécurité sur les chantiers**
    - **L'éco-conduite**
- **Les formations aux risques routiers**
- **Les formations SST** (*Sauveteur Secouriste du Travail*)
- **Les modules gestion des stocks & Logistique**



## ■ Les avantages ■ ■ ■ ■ ■

- Nous utilisons les moyens mis à disposition par votre entreprise
- Des formations adaptées à vos besoins spécifiques
- Optimisation des sessions réalisées (notamment en termes de salariés formés)
- Une souplesse sur les dates de formations
- Un gain de temps (pas de déplacement du personnel)
- Une réduction des durées d'absence du poste de travail (session par 1/2 groupe)



## ■ Les conditions de réalisation ■ ■ ■ ■ ■

Nous déplaçons des formateurs spécialisés quelle que soit la taille de votre structure et le nombre de salariés à former  
Nous intervenons quelle que soit votre implantation géographique  
Nous vous accompagnons dans la préparation et la bonne réalisation technique de la formation  
Sur demande, un état des lieux de vos obligations peut être proposé

Contactez nos conseillers en formation du Pôle Conseils aux Entreprises et Collectivités (*cf. vos interlocuteurs p.2*), afin de vérifier la faisabilité au sein de votre entreprise et de préparer ces formations dans les meilleures conditions possibles.



Réservez votre formation :  
**[forma.pro@ecf-roudaut.fr](mailto:forma.pro@ecf-roudaut.fr)**

# Formations aux métiers du Transport

- Code (ETG)
- Permis
- FIMO, FCO & Passerelles  
Marchandises & Voyageurs
- Titres Professionnels  
Marchandises & Voyageurs
- Transport Matières Dangereuses
- FIP, FCP, Conducteur voiture pilote

# Transport

## Les différents Permis



### Le saviez-vous ?

<b>Permis B</b>	<p>masse F2 véhicule <math>\leq 3,5</math> T 9 places assises maximum (conducteur compris)</p> <p>masse F2 remorque <math>\leq 750</math> kg</p>		<b>Permis C1E</b>	<p>véhicule de la catégorie C1 attelé d'une remorque</p> <p>masse F2 remorque <math>&gt; 750</math> kg</p>	
<b>Formation B96</b>	<p>véhicule de la catégorie B attelé d'une remorque</p> <p>masse F2 remorque <math>&gt; 750</math> kg et <math>\leq 3,5</math> T masse F2 véhicule + F2 remorque <math>\leq 4,25</math> T</p>		<b>Permis C</b>	<p>masse F2 véhicule <math>&gt; 3,5</math> T masse F2 remorque <math>\leq 750</math> kg</p>	
<b>Permis BE</b>	<p>véhicule de la catégorie B attelé d'une remorque</p> <p>masse F2 remorque <math>&gt; 750</math> kg et <math>\leq 3,5</math> T masse F2 véhicule + F2 remorque <math>&gt; 4,25</math> T</p>		<b>Permis CE</b>	<p>véhicule de la catégorie C attelé d'une remorque</p> <p>masse F2 remorque <math>&gt; 750</math> kg</p>	
<b>Permis C1</b>	<p>masse F2 véhicule <math>&gt; 3,5</math> T et <math>\leq 7,5</math> T masse F2 remorque <math>\leq 750</math> kg</p>		<b>Permis D</b>	<p>plus de 9 places assises ou plus de 9 personnes (conducteur compris)</p> <p>masse F2 remorque <math>\leq 750</math> kg</p>	

### Passer un permis de conduire

Vérifiez la date d'obtention de votre dernier permis de conduire avant votre inscription : s'il date de plus de 5 ans, vous devez repasser le Code de la Route (ETG). Une liste de pièces à fournir vous est transmise, en l'absence d'un ou plusieurs de ces documents, le dossier ne pourra être enregistré en Préfecture et décale en conséquence la présentation à l'examen du Permis de conduire. Ainsi, **plus tôt votre dossier sera complet, plus rapidement vous passerez votre Permis de conduire.**

**! ATTENTION !** Les dates mentionnées pour les formations au Permis de conduire **concernent uniquement les périodes de formation** en centre. Les **dates d'examen** sont généralement **programmées au-delà de ces dates**, selon les disponibilités des services officiels.

### Liste des pièces à fournir

Pour l'enregistrement du dossier Permis en Préfecture	Pour l'édition de votre titre de conduite
<ul style="list-style-type: none"> <li>Le CERFA 02 "demande de permis conduire" dûment complété et signé par le stagiaire. (<b>IMPORTANT</b> : imprimé en couleur et recto-verso - écrire en noir et en majuscule sans accent et sans rature - la signature ne doit pas toucher ni dépasser le cadre intérieur)</li> <li>1 photocopie recto-verso du CERFA visite médicale à télécharger sur <a href="http://www.service-public.fr">www.service-public.fr</a> (<b>IMPORTANT</b> : conservez précieusement l'original car il vous sera demandé à chaque passage d'examens)</li> </ul> <p><b>Depuis le 03/06/2016, il n'y a plus de visite médicale périodique pour le permis BE</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>2 photos d'identité identiques en couleur et sur fond blanc</li> <li>1 photocopie recto-verso du permis de conduire</li> <li>1 photocopie recto-verso de votre carte d'identité ou de votre passeport (en cours de validité)</li> <li>2 enveloppes suivies « lettre suivie » 50 gr, vierges</li> <li>10 timbres au tarif normal</li> <li>Pour les personnes de moins de 25 ans : 1 photocopie du certificat de participation à la JAPD OU attestation individuelle d'exemption</li> <li>Pour les femmes : 1 extrait d'acte de mariage (le cas échéant)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le CERFA 06 "demande de permis conduire – Format de l'union européenne" dûment complété et signé par le stagiaire. (<b>IMPORTANT</b> : imprimé en couleur et recto-verso - écrire en noir et en majuscule sans accent et sans rature - la signature ne doit pas toucher ni dépasser le cadre intérieur)</li> <li>1 photo d'identité en couleur et sur fond blanc</li> <li>1 photocopie d'un justificatif de domicile datant de moins de 3 mois à VOTRE NOM et à la MÊME ADRESSE que celle NOTÉE sur le CERFA 06 (dernier avis d'imposition ou de non-imposition - quittance d'assurance habitation en cours - les montants peuvent être masqués) (si le demandeur ne possède pas de justificatif à son nom, veuillez prendre contact avec votre interlocuteur ECF qui vous remettra la liste des documents à fournir en fonction de votre situation)</li> <li>1 photocopie recto-verso de votre carte d'identité ou de votre passeport (en cours de validité)</li> </ul>





## Les différents Permis - Le Code

Pour obtenir votre Permis de conduire de la catégorie BE, C1, C1E, C, CE ou D, vous devez passer 2 épreuves obligatoires les évaluations "hors-circulation" et l'évaluation "circulation".

### L'évaluation Hors-circulation

#### ou le Plateau - IESM ■ ■ ■ ■ ■

##### Fiches écrites

20 fiches de 10 questions (sauf pour Permis BE)

Tirage au sort d'une fiche - 6 minutes pour y répondre

##### Fiches orales

12 fiches sécurité routière

Tirage au sort d'une fiche à commenter

##### Vérifications du véhicule

##### Manoeuvres

4 manoeuvres

Tirage au sort de la manoeuvre - 5 min pour la réaliser

Une erreur de manoeuvre ou un dépassement du temps est éliminatoire

Possibilité de passer une 2<sup>ème</sup> manoeuvre en cas d'échec (si le candidat possède assez de points de bonifications)

##### Attelage - Dételage (pour les permis BE, C1E, CE)

Le résultat du plateau est connu le jour même.

### L'évaluation Circulation

#### ou la Conduite ■ ■ ■ ■ ■

##### Suivre un itinéraire

Le candidat effectue un parcours sur lequel l'aptitude à la conduite et le respect de la réglementation inhérente à son véhicule sont vérifiés par un inspecteur des Permis de conduire.

Le résultat est transmis par courrier par les services des Permis de conduire.



Suite à un échec au Code de la route ou aux épreuves pratiques (plateau ou circulation) un délai d'une semaine est à respecter avant de représenter le candidat.

Après 5 échecs aux épreuves pratiques (plateau et circulation cumulés), le candidat doit repasser son Code de la route pour être représenté sur une nouvelle épreuve.

## ■ ETG Épreuve Théorique Générale ou Code de la route (ECF T010) ■ ■ ■ ■ ■

Permettre aux candidats des différentes catégories de Permis de conduire, d'acquérir les connaissances nécessaires à la conduite d'un véhicule en sécurité.

##### Pré requis

Tout candidat à un Permis de conduire, pour lequel l'obtention de l'Épreuve Théorique Générale (E.T.G.) est obligatoire

Être reconnu apte lors d'une visite médicale pour le Permis de conduire concerné

Ne pas être sous le coup d'une mesure de suspension, d'annulation ou d'interdiction de permis de conduire

Maîtriser la langue française

Pour les personnes qui auront 16 ans à partir du

01/01/2004 : être titulaire de l'attestation scolaire de

sécurité routière de deuxième niveau ou de l'attestation de sécurité routière

##### Durée de la formation hors examen

21 heures en centre de formation (soit 3 jours consécutifs) + mise à disposition d'une clé web formation pour réviser et travailler à domicile

##### Formation dispensée par l'ECF

Admissibilité permettant d'être présenté aux épreuves pratiques de l'examen du Permis de conduire



Le code est valable 5 ans à compter de la date d'obtention du dernier permis (quelque soit sa catégorie).

Une fois cette date passée, il faut repasser le code.

Le résultat du code est connu le jour même.

Landivisiau		Brest-Gulpavas		Quimper		Hennebont		Rennes-Montgermont		Saint-Brieuc-Pordic	
du	au	du	au	du	au	du	au	du	au	du	au
25-sept-17	27-sept-17	11-sept-17	13-sept-17	25-sept-17	27-sept-17	4-sept-17	6-sept-17	1-fév-18	2-fév-18	8-fév-18	9-fév-18
20-nov-17	22-nov-17	9-oct-17	11-oct-17	23-oct-17	25-oct-17	2-oct-17	4-oct-17	8-mars-18	9-mars-18	5-avr-18	6-avr-18
18-déc-17	20-déc-17	23-oct-17	25-oct-17	20-nov-17	22-nov-17	30-oct-17	2-nov-17	14-juin-18	15-juin-18	24-juin-18	25-juin-18
15-jan-18	17-jan-18	4-déc-17	6-déc-17	18-déc-17	20-déc-17	27-nov-17	29-nov-17	13-sept-18	14-sept-18	6-sept-18	7-sept-18
12-fév-18	14-fév-18	2-jan-18	4-jan-18	15-jan-18	17-janv-18	26-déc-17	28-déc-17	8-nov-18	9-nov-18	18-oct-18	19-oct-18
12-mars-18	15-mars-18	29-jan-18	31-jan-18	12-fév-18	14-févr-18	22-jan-18	24-jan-18				
9-avr-18	11-avr-18	26-fév-18	28-fév-18	12-mars-18	14-mars-18	19-fév-18	21-fév-18				
2-mai-18	4-mai-18	26-mars-18	28-mars-18	9-avr-18	11-avr-18	19-mars-18	21-mars-18				
4-juin-18	6-juin-18	23-avr-18	25-avr-18	2-mai-18	4-mai-18	16-avr-18	18-avr-18				
2-juil-18	4-juil-18	22-mai-18	24-mai-18	4-juin-18	6-juin-18	14-mai-18	16-mai-18				
30-juil-18	1-août-18	18-juin-18	20-juin-18	2-juil-18	4-juil-18	11-juin-18	13-juin-18				
27-août-18	29-août-18	16-juil-18	18-juil-18	30-juil-18	1-août-18	9-juil-18	11-juil-18				
24-sept-18	26-sept-18	20-août-18	22-août-18	27-août-18	29-août-18	6-août-18	8-août-18				
19-nov-18	21-nov-18	10-sept-18	12-sept-18	24-sept-18	26-sept-18	3-sept-18	5-sept-18				
17-déc-18	19-déc-18	8-oct-18	10-oct-18	22-oct-18	24-oct-18	1-oct-18	3-oct-18				
		29-oct-18	31-oct-18	19-nov-18	21-nov-18	29-oct-18	31-oct-18				
		3-déc.-18	5-déc.-18	17-déc.-18	19-déc.-18	26-nov.-18	28-nov.-18				
		26-déc.-18	28-déc.-18			26-déc.-18	28-déc.-18				



# Transport Marchandises

## Le Permis remorque : B96 & BE

### ■ Formation B96 (ECF T062) ■ ■ ■ ■ ■

Permettre aux candidats de conduire et manoeuvrer un véhicule de la catégorie B, attelé d'une remorque d'une **masse F2 comprise entre 750 kilogrammes et 3,5 tonnes** et dont l'addition des masses F2 du véhicule tracteur et de la remorque ne dépasse pas 4,25 tonnes.

#### Pré requis

Avoir 18 ans  
Être titulaire du Permis de conduire B en cours de validité

#### Durée de la formation hors examen

7 heures en centre de formation

#### Formation dispensée par l'ECF

Attestation de formation B96

masse F2 véhicule < 3,5 T  
masse F2 remorque > 750kg et ≤ 3,5T

Landivisiau		Brest-Guipavas		Quimper		Hennebont		Rennes-Montgermont		Saint-Brieuc-Pordic	
le	le	le	le	le	le	le	le	le	le	le	le
29-sept-17	6-juil-18	16-sept-17	26-mai-18	29-sept-17	6-juil-18	8-sept-17	15-juin-18	Dates à définir. Pour plus d'informations, nous consulter : <a href="mailto:ifp.rennes@ecf-mj.fr">ifp.rennes@ecf-mj.fr</a>			1-fév-18
27-oct-17	3-août-18	14-oct-17	23-juin-18	27-oct-17	3-août-18	6-oct-17	13-juil-18				15-mars-18
29-nov-17	31-août-18	10-nov-17	20-juil-18	29-nov-17	31-août-18	3-nov-17	10-août-18				17-mai-18
22-déc-17	28-sept-18	9-déc-17	17-août-18	22-déc-17	28-sept-18	1-déc-17	7-sept-18				28-juin-18
19-jan-18	26-oct-18	5-jan-18	15-sept-18	19-jan-18	26-oct-18	26-jan-18	5-oct-18				13-sept-18
16-fév-18	23-nov-18	3-fév-18	13-oct-18	16-fév-18	23-nov-18	23-fév-18	2-nov-18				25-oct-18
16-mars-18	21-déc-18	2-mars-18	9-nov-18	16-mars-18	21-déc-18	23-mars-18	3-déc-18				6-déc-18
13-avr-18		30-mars-18	7-déc-18	13-avr-18		20-avr-18					
8-juin-18		28-avr-18		8-juin-18		18-mai-18					

### ■ Permis BE (ECF T061) ■ ■ ■ ■ ■

Permettre aux candidats de conduire et manoeuvrer un véhicule de la catégorie B, attelé d'une remorque d'une **masse F2 comprise entre 750 kg et 3,5 tonnes**, et dont l'addition des masses F2 du véhicule tracteur et de la remorque dépasse 4,25 tonnes.

#### Pré requis

Avoir 18 ans  
Être titulaire du Permis de conduire B en cours de validité  
Savoir lire et écrire la langue française

#### Durée de la formation hors examen

21 heures en centre de formation (soit 3 jours consécutifs)

#### Formation dispensée par l'ECF

Permis de conduire de la catégorie BE

véhicule de la catégorie B attelé d'une remorque  
masse F2 remorque > 750 kg et ≤ 3,5 T  
masse F2 véhicule + F2 remorque > 4,25 T

**À noter** Il faut repasser l'Épreuve Théorique Générale si le dernier Permis obtenu date de plus de 5 ans

Landivisiau		Brest-Guipavas		Quimper		Hennebont		Rennes-Montgermont		Saint-Brieuc-Pordic	
du	au	du	au	du	au	du	au	du	au	du	au
4-oct-17	6-oct-17	20-sept-17	22-sept-17	6-sept-17	8-sept-17	13-sept-17	15-sept-17	3-jan-18	5-jan-18	2-oct-17	4-oct-17
2-nov-17	6-nov-17	4-oct-17	6-oct-17	11-oct-17	13-oct-17	11-oct-17	13-oct-17	24-jan-18	26-jan-18	6-nov-17	8-nov-17
29-nov-17	1-déc-17	9-oct-17	11-oct-17	2-nov-17	6-nov-17	8-nov-17	10-nov-17	7-fév-18	9-fév-18	4-déc-17	6-déc-17
27-déc-17	29-déc-17	18-oct-17	20-oct-17	29-nov-17	1-déc-17	6-déc-17	8-déc-17	21-fév-18	23-fév-18	8-jan-18	10-jan-18
24-jan-18	26-jan-18	15-nov-17	17-nov-17	27-déc-17	29-déc-17	3-jan-18	5-jan-18	21-mars-18	23-mars-18	29-jan-18	31-jan-18
21-fév-18	23-fév-18	13-déc-17	15-déc-17	24-jan-18	26-jan-18	31-jan-18	2-fév-18	21-avr-18	23-avr-18	19-fév-18	21-fév-18
21-mars-18	23-mars-18	10-jan-18	12-jan-18	21-fév-18	23-fév-18	28-fév-18	2-mars-18	2-mai-18	4-mai-18	12-mars-18	14-mars-18
18-avr-18	20-avr-18	7-fév-18	9-fév-18	21-mars-18	23-mars-18	28-mars-18	30-mars-18	23-mai-18	25-mai-18	9-avr-18	11-avr-18
16-mai-18	18-mai-18	7-mars-18	9-mars-18	18-avr-18	20-avr-18	25-avr-18	27-avr-18	20-juin-18	22-juin-18	14-mai-18	16-mai-18
13-juin-18	15-juin-18	4-avr-18	6-avr-18	16-mai-18	18-mai-18	23-mai-18	25-mai-18	4-juil-18	6-juil-18	4-juin-18	6-juin-18
9-juil-18	11-juil-18	2-mai-18	4-mai-18	13-juin-18	15-juin-18	20-juin-18	22-juin-18	5-sept-18	7-sept-18	25-juin-18	27-juin-18
8-août-18	10-août-18	30-mai-18	1-juin-18	9-juil-18	11-juil-18	18-juil-18	20-juil-18	19-sept-18	21-sept-18	16-juil-18	18-juil-18
5-sept-18	7-sept-18	27-juin-18	29-juin-18	8-août-18	10-août-18	20-août-18	22-août-18	3-oct-18	5-oct-18	10-sept-18	12-sept-18
3-oct-18	5-oct-18	25-juil-18	27-juil-18	5-sept-18	7-sept-18	12-sept-18	14-sept-18	14-nov-18	16-nov-18	1-oct-18	3-oct-18
29-oct-18	31-oct-18	22-août-18	24-août-18	3-oct-18	5-oct-18	10-oct-18	12-oct-18	12-déc-18	14-déc-18	22-oct-18	24-oct-18
28-nov-18	30-nov-18	19-sept-18	21-sept-18	29-oct-18	31-oct-18	7-nov-18	9-nov-18			12-nov-18	14-nov-18
26-déc-18	28-déc-18	17-oct-18	19-oct-18	28-nov-18	30-nov-18	5-déc-18	7-déc-18			3-déc-18	5-déc-18
		14-nov-18	16-nov-18	26-déc-18	28-déc-18						
		12-déc-18	14-déc-18								







# Transport Marchandises

## Le Permis C

### ■ Permis C (ECF T021) ■ ■ ■ ■ ■

Permettre aux candidats de conduire un véhicule isolé de transport de marchandises dont la **masse F2 est supérieure à 3,5 tonnes**. On peut atteler aux véhicules de la catégorie C des remorques dont la masse F2 ne dépasse pas les 750 kilogrammes.

#### Pré requis

Avoir 21 ans

Être titulaire du Permis de conduire B en cours de validité

Être reconnu apte lors d'une visite médicale auprès d'un médecin agréé Préfecture

Savoir lire et écrire la langue française

**À noter** Il faut repasser l'Épreuve Théorique Générale si le dernier permis obtenu date de plus de 5 ans

#### Durée de la formation hors examen

70 heures en centre de formation

#### Formation dispensée par l'ECF

Permis de conduire de la catégorie C

#### Programme "Hors circulation - Plateau"

Connaître :

- Les normes techniques et équipements des véhicules Poids-Lourds
- La réglementation de la circulation des véhicules Poids-Lourds
- Le principe de fonctionnement des éléments constitutifs de la chaîne cinématique

• La réglementation sociale des transports

Avoir des notions sur la réglementation relative à la coordination des transports et connaître les documents spécifiques au conducteur, au véhicule et au transport de marchandises

Maîtriser le véhicule en marche avant à allure lente hors circulation ou en trafic faible ou nul

Savoir effectuer les vérifications de sécurité avant départ. Maîtriser le véhicule en marche arrière. Effectuer des arrêts de précision

#### Programme "Circulation"

Choisir la position sur la chaussée, franchir une intersection ou y changer de direction en fonction du gabarit du véhicule

Circuler dans des conditions normales sur route, en agglomération et sur autoroute

Connaître les situations présentant des difficultés particulières

 masse F2 véhicule  $\geq$  3,5 T  
masse F2 remorque  $\leq$  750 kg

 Permis C + CE :  
Formule jusqu'à l'obtention dans un délai de 1 an à compter de la fin de la formation et qui comprend les heures complémentaires :  
- de ré-entraînement  
- de présentation à l'examen  
**Les dates mentionnées concernent uniquement les périodes de formation en centre.**  
**Les dates d'examen sont généralement programmées au-delà de ces dates, selon les disponibilités des services officiels.**

Landivisiau		Brest-Gulpavas		Quimper		Hennebont		Rennes-Montgermont		Saint-Brieuc-Pordic	
du	au	du	au	du	au	du	au	du	au	du	au
23-oct-17	6-nov-17	11-sept-17	21-sept-17	4-sept-17	15-sept-17	11-sept-17	22-sept-17	4-sept-17	15-sept-17	11-sept-17	22-sept-17
23-nov-17	1-déc-17	25-sept-17	6-oct-17	2-oct-17	13-oct-17	25-sept-17	6-oct-17	18-sept-17	25-sept-17	25-sept-17	6-oct-17
18-déc-17	29-déc-17	9-oct-17	19-oct-17	16-oct-17	27-oct-17	20-oct-17	3-nov-17	2-oct-17	13-oct-17	9-oct-17	20-oct-17
15-jan-18	26-jan-18	6-nov-17	16-nov-17	13-nov-17	24-nov-17	6-nov-17	17-nov-17	16-oct-17	27-oct-17	23-oct-17	3-nov-17
12-fév-18	23-fév-18	4-déc-17	14-déc-17	27-nov-17	8-déc-17	4-déc-17	15-déc-17	6-nov-17	17-nov-17	6-nov-17	17-nov-17
12-mars-18	23-mars-18	2-jan-18	15-jan-18	26-déc-17	9-jan-18	18-déc-17	2-jan-18	20-nov-17	1-déc-17	20-nov-17	1-déc-17
9-avr-18	20-avr-18	29-jan-18	9-fév-18	22-jan-18	2-fév-18	2-jan-18	15-jan-18	4-déc-17	15-déc-17	2-jan-18	12-jan-18
4-mai-18	18-mai-18	26-fév-18	9-mars-18	5-fév-18	16-fév-18	15-jan-18	26-jan-18	8-jan-18	19-jan-18	15-jan-18	26-jan-18
4-juin-18	15-juin-18	26-mars-18	9-avr-18	5-mars-18	16-mars-18	12-fév-18	23-fév-18	22-jan-18	2-fév-18	29-jan-18	9-fév-18
2-juil-18	13-juil-18	20-avr-18	4-mai-18	19-mars-18	30-mars-18	26-fév-18	9-mars-18	5-fév-18	16-fév-18	12-fév-18	23-fév-18
30-juil-18	10-août-18	18-mai-18	1-juin-18	16-avr-18	27-avr-18	26-mars-18	9-avr-18	19-fév-18	2-mars-18	26-fév-18	9-mars-18
27-août-18	7-sept-18	18-juin-18	29-juin-18	28-mai-18	8-juin-18	9-avr-18	20-avr-18	5-mars-18	16-mars-18	12-mars-18	23-mars-18
24-sept-18	5-oct-18	16-juil-18	27-juil-18	11-juin-18	22-juin-18	22-mai-18	4-juin-18	19-mars-18	30-mars-18	26-mars-18	6-avr-18
19-oct-18	31-oct-18	13-août-18	27-août-18	9-juil-18	20-juil-18	18-juin-18	29-juin-18	3-avr-18	13-avr-18	9-avr-18	20-avr-18
19-nov-18	30-nov-18	10-sept-18	21-sept-18	23-juil-18	3-août-18	2-juil-18	13-juil-18	16-avr-18	27-avr-18	23-avr-18	11-mai-18
14-déc-18	28-déc-18	8-oct-18	19-oct-18	20-août-18	31-août-18	30-juil-18	10-août-18	30-avr-18	18-mai-18	14-mai-18	25-mai-18
		5-nov-18	16-nov-18	3-sept-18	14-sept-18	13-août-18	27-août-18	22-mai-18	1-juin-18	28-mai-18	8-juin-18
		5-déc-18	14-déc-18	1-oct-18	12-oct-18	10-sept-18	21-sept-18	4-juin-18	15-juin-18	11-juin-18	22-juin-18
				15-oct-18	26-oct-18	24-sept-18	5-oct-18	18-juin-18	29-juin-18	25-juin-18	6-juil-18
				12-nov-18	23-nov-18	18-oct-18	31-oct-18	2-juil-18	13-juil-18	9-juil-18	20-juil-18
				26-nov-18	7-déc-18	5-nov-18	16-nov-18	16-juil-18	27-juil-18	23-juil-18	3-août-18
						3-déc-18	14-déc-18	30-juil-18	10-août-18	27-août-18	7-sept-18
						14-déc-18	28-déc-18	20-août-18	31-août-18	10-sept-18	21-sept-18
								3-sept-18	14-sept-18	24-sept-18	5-oct-18
								17-sept-18	28-sept-18	8-oct-18	19-oct-18
								1-oct-18	12-oct-18	22-oct-18	2-nov-18
								15-oct-18	26-oct-18	5-nov-18	16-nov-18



# Transport Marchandises



## Le Permis CE

### ■ Permis CE (ECF T031) ■ ■ ■ ■ ■

Permettre aux candidats de conduire un ensemble de véhicules couplés dont le véhicule tracteur entre dans la catégorie C et est attelé d'une remorque dont la **masse F2 est supérieure à 750 kilogrammes**.

#### Pré requis

Avoir 21 ans  
Être titulaire du Permis de conduire C en cours de validité  
Être reconnu apte lors d'une visite médicale auprès d'un médecin agréé Préfecture  
Savoir lire et écrire la langue française

**À noter** Il faut repasser l'Épreuve Théorique Générale si le dernier permis obtenu date de plus de 5 ans

#### Durée de la formation hors examen

70 heures en centre de formation

#### Formation dispensée par l'ECF

Permis de conduire de la catégorie CE

#### Programme "Hors circulation - Plateau"

Connaître :

- Les normes techniques et équipements des véhicules Poids-Lourds
- La réglementation de la circulation des véhicules Poids-Lourds
- Le principe de fonctionnement des éléments constitutifs de la chaîne cinématique

• La réglementation sociale des transports

Avoir des notions sur la réglementation relative à la coordination des transports et connaître les documents spécifiques au conducteur, au véhicule et au transport de marchandises

Maîtriser le véhicule en marche avant à allure lente hors circulation ou en trafic faible ou nul

Savoir effectuer les vérifications de sécurité avant départ. Maîtriser le véhicule en marche arrière. Effectuer des arrêts de précision

Savoir atteler et dételer

#### Programme "Circulation"

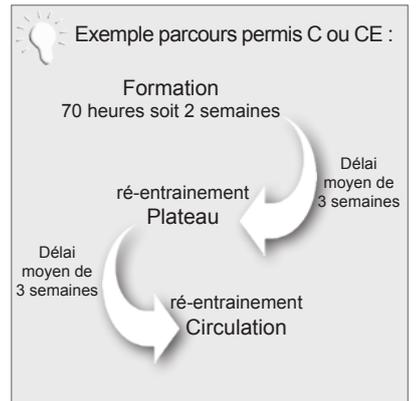
Choisir la position sur la chaussée, franchir une intersection ou y changer de direction en fonction du gabarit du véhicule

Circuler dans des conditions normales sur route, en agglomération et sur autoroute

Connaître les situations présentant des difficultés particulières

véhicule de la catégorie C attelé d'une remorque

masse F2 remorque > 750 kg



Landivisiau		Brest-Gulpavas		Quimper		Hennebont		Rennes-Montgermont		Saint-Brieuc-Pordic	
du	au	du	au	du	au	du	au	du	au	du	au
11-sept-17	22-sept-17	25-sept-17	5-oct-17	18-sept-17	29-sept-17	9-oct-17	20-oct-17	8-jan-18	19-jan-18	11-sept-17	22-sept-17
9-oct-17	20-oct-17	23-oct-17	3-nov-17	30-oct-17	13-nov-17	20-nov-17	1-déc-17	5-fév-18	16-fév-18	25-sept-17	6-oct-17
6-nov-07	17-nov-17	20-nov-17	30-nov-17	11-déc-17	22-déc-17	29-jan-18	9-fév-18	19-mars-18	30-mars-18	23-oct-17	3-nov-17
4-déc-17	15-déc-17	18-déc-17	29-déc-17	8-jan-18	19-jan-18	12-mars-18	23-mars-18	16-avr-18	27-avr-18	6-nov-17	17-nov-17
15-jan-18	26-jan-18	2-jan-18	15-jan-18	19-fév-18	2-mars-18	20-avr-18	4-mai-18	22-mai-18	1-juin-18	15-jan-18	26-jan-18
12-fév-18	23-fév-18	29-jan-18	9-fév-18	3-avr-18	16-avr-18	4-juin-18	15-juin-18	18-juin-18	29-juin-18	29-jan-18	9-fév-18
12-mars-18	23-mars-18	26-fév-18	9-mars-18	14-mai-18	28-mai-18	16-juil-18	27-juil-18	16-juil-18	27-juil-18	26-fév-18	9-mars-18
9-avr-18	20-avr-18	26-mars-18	9-avr-18	25-juin-18	6-juil-18	27-août-18	7-sept-18	20-août-18	31-août-18	12-mars-18	23-mars-18
4-mai-18	18-mai-18	20-avr-18	4-mai-18	6-août-18	20-août-18	8-oct-18	19-oct-18	17-sept-18	28-sept-18	9-avr-18	20-avr-18
4-juin-18	15-juin-18	18-mai-18	1-juin-18	17-sept-18	28-sept-18	19-nov-18	30-nov-18	15-oct-18	26-oct-18	23-avr-18	11-mai-18
2-juil-18	13-juil-18	18-juin-18	29-juin-18	29-oct-18	12-nov-18			10-déc-18	21-déc-18	14-mai-18	25-mai-18
30-juil-18	10-août-18	16-juil-18	27-juil-18	10-déc-18	21-déc-18					28-mai-18	8-juin-18
27-août-18	7-sept-18	13-août-18	27-août-18							11-juin-18	22-juin-18
24-sept-18	5-oct-18	10-sept-18	21-sept-18							25-juin-18	6-juil-18
19-oct-18	31-oct-18	8-oct-18	19-oct-18							9-juil-18	20-juil-18
19-nov-18	30-nov-18	5-nov-18	16-nov-18							23-juil-18	3-août-18
14-déc-18	28-déc-18	5-déc-18	14-déc-18							27-août-18	7-sept-18
										24-sept-18	5-oct-18
										8-oct-18	19-oct-18

#### À savoir

**Pour devenir conducteur du transport routier de marchandises, 2 parcours de formation s'offrent à vous.**

Par exemple, vous pouvez opter pour un Permis C + FIMO (dit parcours court) où vous serez 6 semaines en formation (hors délais et passage des épreuves d'examen) ou bien vous optez pour un parcours professionnalisant (dit parcours diplômant) de 11 semaines de formation (passage des examens inclus) que vous complétez par 2 semaines de stage en entreprise.

Parcours court	Parcours diplômant
<p><b>Formation Permis C</b> 70 heures soit 2 semaines (hors passage des épreuves d'examen)</p> <p>+ <b>FIMO marchandises</b> 140 heures soit 4 semaines + en option <b>ADR de base</b> (transport de matières dangereuses) 3 jours</p>	<p><b>Formation Titre Professionnel de conducteur-conductrice du transport routier de marchandises sur Porteur</b> 385 heures soit 11 semaines + 70 heures de stage en entreprise</p> <p>Ainsi à la validation de la formation, vous obtenez : <b>le code de la route, le Permis de conduire de la catégorie C, la FIMO marchandises (sans restrictions) et l'ADR de base</b></p>
<p><b>Formation Permis CE</b> 70 heures soit 2 semaines (hors passage des épreuves d'examen)</p>	<p><b>Formation Titre Professionnel de conducteur-conductrice du transport routier de marchandises sur Tous Véhicules</b> 280 heures soit 8 semaines + 70 heures de stage en entreprise</p> <p>Ainsi à la validation de la formation, vous obtenez : <b>le Permis de conduire de la catégorie CE</b></p>
Accessible à partir de 21 ans	Accessible dès 18 ans



# Transport Marchandises

## FIMO - FCO - Passerelle

### ■ FIMO Marchandises (ECF T111) ■ ■ ■ ■ ■

Permettre aux candidats d'être capable d'exercer le métier de conducteur routier de marchandises dans le respect de la sécurité et de la réglementation professionnelle en assurant un service de qualité.

#### Pré requis

Avoir 21 ans

Être titulaire du Permis de conduire C ou CE en cours de validité

Être conducteur débutant dans la profession après le 10/09/2009 (sans être issu d'une formation

professionnelle longue : titre, ...)

#### Durée de la formation

140 heures en centre de formation (soit 4 semaines consécutives)

#### Formation / Diplôme dispensé par l'ECF

Formation Initiale Minimale Obligatoire (F.I.M.O.) pour le transport de marchandises, validée par la délivrance de la Carte de Qualification de Conducteur (C.Q.C.)

Landivisiau		Brest-Gulpavas		Quimper		Hennebont		Vannes		Rennes-Montgermont		Saint-Brieuc-Pordic	
du	au	du	au	du	au	du	au	du	au	du	au	du	au
2-oct-17	27-oct-17	1-déc-17	29-déc-17	2-oct-17	27-oct-17	20-nov-17	15-déc-17	Dates à définir. Pour plus d'informations, nous consulter : forma.pro@ecf-roudaud.fr		2-oct-17	27-oct-17	6-nov-17	1-déc-17
5-fév-18	2-mars-18	30-mars-18	27-avr-18	14-mai-18	4-juin-18	5-mars-18	30-mars-18			5-fév-18	2-mars-18	5-mars-18	30-mars-18
22-juin-18	20-juil-18	26-nov-18	30-nov-18	1-oct-18	26-oct-18	4-juin-18	29-juin-18			14-juin-18	11-juin-18	4-juin-18	29-juin-18
1-oct-18	26-oct-18					19-nov-18	14-déc-18			1-oct-18	26-oct-18	5-nov-18	30-nov-18

### ■ FCO Marchandises (ECF T211) ■ ■ ■ ■ ■

Permettre au conducteur routier de marchandises d'actualiser ses connaissances et de parfaire sa pratique en matière de sécurité et de réglementation professionnelle. **Il est possible d'anticiper l'entrée en formation de 6 mois avant la date de fin de validité de la FIMO ou FCO.**

#### Pré requis

Être conducteur de véhicules pour la conduite desquels un Permis de conduire C ou CE est requis au cours de toute période consécutive de cinq ans de leur vie professionnelle  
Être titulaire du Permis de conduire de la catégorie C ou CE en cours de validité  
Justifier d'une qualification initiale de conducteur routier

#### Durée de la formation

35 heures en centre de formation sur :

- 5 jours consécutifs
- 2 sessions de formation au cours d'une période de 3 mois  
1<sup>ère</sup> session = 3 jours consécutifs, 2<sup>ème</sup> = 2 jours consécutifs

#### Formation / Diplôme dispensé par l'ECF

F.C.O pour le transport de marchandises, validée par la délivrance de la Carte de Qualification de Conducteur (C.Q.C.)

Les formations **FCO Marchandises** et **Passerelle Marchandises** se déroulent sur **les mêmes sessions de formation**

### ■ Passerelle Marchandises (ECF T112) ■ ■ ■ ■ ■

Permettre au conducteur ayant obtenu une qualification initiale de conducteur de transport routier interurbain de voyageurs, d'obtenir la qualification initiale de conducteur de transport de marchandises.

#### Pré requis

Être conducteur de véhicules pour la conduite desquels un Permis de conduire C ou CE est requis et qui ont obtenu une qualification initiale de conducteur de transport de voyageurs et souhaitant obtenir la qualification initiale de conducteur de transport de marchandises  
Être titulaire du Permis de conduire de la catégorie C ou CE en cours de validité  
Justifier d'une attestation de qualification initiale de

conducteur du transport de voyageurs (FIMO, titre professionnel, CFP...)

#### Durée de la formation

35 heures en centre de formation

#### Formation / Diplôme dispensé par l'ECF

Formation spécifique dite passerelle pour le transport de marchandises, validée par la délivrance de la Carte de Qualification de Conducteur (C.Q.C.)

L'obtention de la **Passerelle** et de la **FIMO** est assujettie à la **validation de l'évaluation** de synthèse en fin de formation

### ■ Sessions FCO & Passerelle Marchandises

Landivisiau		Brest-Gulpavas		Quimper		Hennebont		Vannes		Rennes-Montgermont		Saint-Brieuc-Pordic	
du	au	du	au	du	au	du	au	du	au	du	au	du	au
18-sept-17	22-sept-17	11-sept-17	15-sept-17	4-sept-17	8-sept-17	25-sept-17	29-sept-17	11-sept-17	15-sept-17	11-sept-17	15-sept-17	4-sept-17	8-sept-17
16-oct-17	20-oct-17	9-oct-17	13-oct-17	2-oct-17	6-oct-17	23-oct-17	27-oct-17	9-oct-17	13-oct-17	25-sept-17	29-sept-17	2-oct-17	6-oct-17
11-déc-17	15-déc-17	6-nov-17	10-nov-17	6-nov-17	10-nov-17	20-nov-17	24-nov-17	6-nov-17	10-nov-17	9-oct-17	13-oct-17	16-oct-17	20-oct-17
8-jan-18	12-jan-18	4-déc-17	8-déc-17	27-nov-17	1-déc-17	18-déc-17	22-déc-17	4-déc-17	8-déc-17	22-jan-18	26-jan-18	27-nov-17	1-déc-17
5-fév-18	9-fév-18	2-jan-18	8-jan-18	18-déc-17	22-déc-17	15-jan-18	19-jan-18	2-jan-18	8-jan-18	19-fév-18	23-fév-18	18-déc-17	22-déc-17
5-mars-18	9-mars-18	29-jan-18	2-fév-18	22-jan-18	26-jan-18	12-fév-18	16-fév-18	29-jan-18	2-fév-18	19-mars-18	23-mars-18	22-jan-18	26-jan-18
3-avr-18	9-avr-18	26-fév-18	2-mars-18	19-fév-18	23-fév-18	12-mars-18	16-mars-18	26-fév-18	2-mars-18	16-avr-18	20-avr-18	19-fév-18	23-fév-18
23-avr-18	27-avr-18	26-mars-18	30-mars-18	19-mars-18	23-mars-18	9-avr-18	13-avr-18	26-mars-18	30-mars-18	14-mai-18	18-mai-18	19-mars-18	23-mars-18
28-mai-18	1-juin-18	23-avr-18	27-avr-18	16-avr-18	20-avr-18	14-mai-18	18-mai-18	23-avr-18	27-avr-18	18-juin-18	22-juin-18	16-avr-18	20-avr-18
25-juin-18	29-juin-18	22-mai-18	28-mai-18	14-mai-18	18-mai-18	4-juin-18	8-juin-18	22-mai-18	28-mai-18	9-juil-18	13-juil-18	14-mai-18	18-mai-18
20-août-18	24-août-18	18-juin-18	22-juin-18	11-juin-18	15-juin-18	2-juil-18	6-juil-18	18-juin-18	22-juin-18	20-août-18	24-août-18	18-juin-18	22-juin-18
17-sept-18	21-sept-18	16-juil-18	20-juil-18	2-juil-18	6-juil-18	27-août-18	31-août-18	10-sept-18	14-sept-18	3-sept-18	7-sept-18	9-juil-18	13-juil-18
15-oct-18	19-oct-18	10-sept-18	14-sept-18	3-sept-18	7-sept-18	24-sept-18	28-sept-18	8-oct-18	12-déc-18	1-oct-18	5-oct-18	20-août-18	24-août-18
12-nov-18	16-nov-18	8-oct-18	12-oct-18	1-oct-18	5-oct-18	22-oct-18	26-oct-18	3-déc-18	7-déc-18	12-nov-18	16-nov-18	3-sept-18	7-sept-18
10-déc-18	14-déc-18	25-oct-18	31-oct-18	5-nov-18	9-nov-18	19-nov-18	23-nov-18			17-déc-18	21-déc-18	1-oct-18	5-oct-18
		3-déc-18	7-déc-18	26-nov-18	30-nov-18	17-déc-18	21-déc-18					12-nov-18	16-nov-18
				17-déc-18	21-déc-18							17-déc-18	21-déc-18

# Transport Marchandises



## Les Capacités - Les formations voiture pilote

### ■ Attestation de Capacité Transport Léger de Marchandises ≤ 3,5T (ECF E010) ■ ■ ■ ■ ■

Acquérir les connaissances portant sur la réglementation, la gestion et l'exploitation d'une entreprise de transport routier de marchandises exploitant exclusivement des véhicules n'excédant pas 3,5 tonnes de Poids Maximal Autorisé. Obtenir l'attestation de capacité professionnelle en transport léger de marchandises.

#### Pré requis

Être français ou ressortissant communautaire ou bénéficier d'un régime de réciprocité  
Toute personne désirant exploiter exclusivement des véhicules n'excédant pas 3,5 T de PMA  
Un niveau CAP ou BEP est conseillé

Sont dispensés du suivi de ce stage les titulaires :

- Bac Professionnel spécialité « Exploitation des transports » ou « Transport »
- BTS « transport » ou « transport et exploitation logistiques »
- DUT « gestion logistique et transport »
- Titre Professionnel TSTL « option transport terrestre » ou option « Transitaire, Aérien et Maritime »
- Titre de RUTL

• Diplôme de fin d'études EMTR  
• Certificat de Responsable de Production Transport Logistique Internationale ou de Manager Transport et Logistique et Commerce International (ISTELI) ou de Gestionnaire transport/logistique en national et en international (IGCIT) ou de Responsable du transport multimodal (Sup de Log) ou de Manager Opérationnel transport et logistique (EST)

#### Durée de la formation

105 heures en centre de formation soit 3 semaines

#### Formation / Diplôme dispensé par l'ECF

Attestation de participation à la formation délivrée aux participants ayant suivis avec succès l'intégralité de la formation

Site de Landivisiau	
du	au
12-mars-18	30-mars-18



### ■ Attestation de Capacité Transport Lourds de Marchandises > 3,5T (ECF E011) ■ ■ ■ ■ ■

Acquérir les connaissances portant sur la réglementation et l'exploitation d'une entreprise de transport routier de marchandises.

#### Pré requis

Être français ou ressortissant communautaire ou bénéficier d'un régime de réciprocité  
Tout public sachant lire et écrire le français  
Un niveau BAC est conseillé

Sont dispensés du suivi de ce stage les titulaires :

- BTS « transport » ou « transport et exploitation logistiques »
- DUT « gestion logistique et transport »
- Titre Professionnel TSTL « option transport terrestre » ou option « Transitaire, Aérien et Maritime »
- Titre de RUTL
- Diplôme de fin d'études EMTR
- Certificat de Responsable de Production Transport

Logistique Internationale ou de Manager Transport et Logistique et Commerce International (ISTELI) ou de Gestionnaire transport/logistique en national et en international (IGCIT) ou de Responsable du transport multimodal (Sup de Log) ou de Manager Opérationnel transport et logistique (EST)

#### Durée de la formation

210 heures en centre de formation

#### Formation / Diplôme dispensé par l'ECF

Attestation de capacité à l'exercice de la profession de transporteur public routier de marchandises et de loueur de véhicule avec conducteur, délivrée par la Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement (D.R.E.A.L.).

Site de Landivisiau	
du	au
20-août-18	28-sept-18



### ■ FIP Formation Initiale Conducteur de Véhicule de Protection (ECF T651) ■ ■ ■ ■ ■

Connaître, appliquer, respecter la réglementation relative au transport exceptionnel et à l'accompagnement de ce transport.

#### Pré requis

Conducteurs débutant dans la profession après le 30/06/2011

Être titulaire du Permis de conduire B hors période probatoire et en cours de validité

#### Durée de la formation

21 heures en centre de formation

#### Formation / Diplôme dispensé par l'ECF

Attestation de formation professionnelle initiale de véhicules de protection (annexe 4 de l'arrêté du 2 mai 2011)

Planning 2017 - 2018
Date de réalisation sur commande : <b>forma.pro@ecf-roudaut.fr</b>

### ■ FCP Formation Continue Conducteur de Véhicule de Protection (ECF T652) ■ ■ ■ ■ ■

Améliorer ses pratiques et actualiser ses connaissances en matière de réglementations et de règles applicables au transport exceptionnel et à l'accompagnement de ce transport.

#### Pré requis

Conducteur de véhicules de protection pour lesquels un Permis de conduire B est requis, au cours de toute période consécutive de 5 ans au cours de leur vie professionnelle

Être titulaire du permis B hors période probatoire et en cours de validité

Justifier de la régularité de sa situation au regard de la formation initiale, soit par :

- Attestation d'exercice de l'activité de conducteur de véhicule de protection de transports exceptionnels (annexe 6, de l'arrêté du 02/05/2011)

• Attestation d'exercice de l'activité de conducteur de véhicule d'escorte de transports exceptionnels (annexe 5, de l'arrêté du 02/05/2011)

• Attestation de Formation professionnelle initiale de véhicule de protection (annexe 4, de l'arrêté du 02/05/2011)

#### Durée de la formation

7 heures en centre de formation

#### Formation / Diplôme dispensé par l'ECF

Attestation de formation professionnelle continue de véhicules de protection (annexe 4 de l'arrêté du 2 mai 2011)

Planning 2017 - 2018
Date de réalisation sur commande : <b>forma.pro@ecf-roudaut.fr</b>





# Transport Marchandises

## Les Titres Professionnels - La formation ADR

### ■ Titre Professionnel conducteur du transport routier de marchandises sur porteur (ECF T310) ■ ■ ■ ■ ■

**Pour qui ?** Ce titre s'adresse aux personnes souhaitant obtenir une qualification, qui valide la capacité à réaliser en sécurité, un transport routier de marchandises avec un porteur dont le PTAC est supérieur à 3,5 tonnes, de façon autonome et optimisée dans le contexte commercial de l'entreprise.

#### Pré requis

Avoir 18 ans  
Être titulaire du Permis de conduire B en cours de validité  
Être reconnu apte lors d'une visite médicale auprès d'un médecin agréé Préfecture  
Avoir satisfait à l'Évaluation des Compétences et Acquis Professionnels (ECAP)

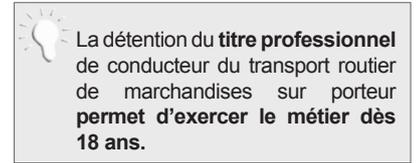
#### Durée de la formation

350 heures de formation en centre de formation  
70 heures de stage en entreprise

#### Formation / Diplôme dispensé par l'ECF

Titre Professionnel de Conducteur / Conductrice du transport routier de marchandises sur porteur. Diplôme de niveau V, délivré par le Ministère du travail donne par équivalence :

- Le permis C (sans restriction)
- La qualification initiale de conducteur routier (délivrance de la CQC sans devoir suivre une FIMO).
- Le certificat ADR "formation de base au transport de marchandises dangereuses"



### ■ Titre Professionnel conducteur du transport routier de marchandises sur tous véhicules (ECF T320) ■ ■ ■ ■ ■

**Pour qui ?** Ce titre s'adresse aux personnes souhaitant obtenir une qualification, qui valide la capacité à réaliser en sécurité, un transport routier de marchandises avec tout type de véhicule dont le PTAC est supérieur à 3,5 tonnes, de façon autonome et optimisée dans le contexte commercial de l'entreprise.

#### Pré requis

Avoir 18 ans  
Être titulaire du Titre Professionnel de conducteur routier sur porteur et justifier d'au moins 2 semaines d'application en entreprise  
ou  
Être titulaire d'un Permis de conduire C, d'une attestation FIMO pour le transport de marchandises et justifier de trois mois d'expérience professionnelle de

conducteur  
Être reconnu apte lors d'une visite médicale auprès d'un médecin agréé Préfecture  
Avoir satisfait à l'Évaluation des Compétences et Acquis Professionnels (ECAP)

#### Durée de la formation

280 heures de formation en centre de formation  
70 heures de stage en entreprise

#### Formation / Diplôme dispensé par l'ECF

Titre Professionnel de Conducteur / Conductrice du transport routier de marchandises sur tous véhicules. Diplôme de niveau V, délivré par le Ministère du Travail donne par équivalence :

- Le permis CE (sans restriction)
- La qualification initiale de conducteur routier (délivrance de la CQC sans devoir suivre une FIMO).

### ■ Titre Professionnel conducteur sur véhicule utilitaire léger (ECF T3102) ■ ■ ■ ■ ■

**Pour qui ?** Ce titre s'adresse aux personnes souhaitant obtenir une qualification, qui valide la capacité à réaliser en sécurité, des livraisons et enlèvements en transport routier de marchandises avec un véhicule de moins de 3,5 tonnes de PTAC, de façon autonome et optimisée dans le contexte commercial de l'entreprise.

#### Pré requis

Avoir 18 ans  
Être titulaire du Permis de conduire B en cours de validité  
Avoir satisfait à l'Évaluation des Compétences et Acquis Professionnels (ECAP)

#### Durée de la formation

313 heures en centre de formation  
105 heures de stage en entreprise

#### Formation / Diplôme dispensé par l'ECF

Titre Professionnel de Conducteur sur véhicule utilitaire léger. Diplôme de niveau V, délivré par le Ministère du Travail

### ■ ADR (ECF T510) ■ ■ ■ ■ ■

Permettre aux conducteurs de véhicules d'acquérir les connaissances de base nécessaires pour effectuer des transports de matières dangereuses. ADR est l'acronyme de "Accord for Dangerous goods by Road", soit : "Accord pour le Transport des Marchandises Dangereuses par la Route". Cette formation répond aux exigences du chapitre 8.2 de l'A.D.R. et de l'arrêté français TMD.

La formation recyclage est à effectuer avant la date anniversaire des 5 ans. Passé cette date, il faudra de nouveau suivre une formation initiale.

La date de validité des spécialisations est alignée sur la date de validité de la formation de base  
Par exemple une personne passe son IB l'année N => validité 5 ans => elle effectuera son recyclage (RB) en N+5

- si la personne passe son IP ou ICG l'année N => validité 5 ans => soit le recyclage (RP ou RCG) en N+5 comme pour le recyclage de base (RB)
- si la personne passe son IP ou ICG l'année N+1 => validité 5 ans (soit N+6) mais devra faire le recyclage (RP ou RCG) à N+5 sur le recyclage de base (RB)



# Transport Marchandises



## Les sessions 2017 - 2018

### ■ Titre Professionnel conducteur du transport routier de marchandises sur porteur ■ ■ ■ ■ ■

		Landivisau		Guipavas		Quimper		Hennebont		Rennes-Montgermont		Saint-Brieuc-Pordic		
		durée		du	au	du	au	du	au	du	au	du	au	
Formation n°1	Formation	385 h	1-sept-17	11-déc-17			8-jan-18	9-avr-18	4-sept-17	18-déc-17	8-jan-18	23-mars-18	2-fév-18	20-mars-18
	Entreprise	70 h	27-nov-17	8-déc-17			26-mars-18	9-avr-18	4-déc-17	15-déc-17				
Formation n°2	Formation	385 h	27-nov-17	06-mars-18					15-jan-18	16-avr-18	9-mars-18	1-juin-18	9-avr-18	26-juin-18
	Entreprise	70 h	20-fév-18	5-mars-18					3-avr-18	16-avr-18				
Formation n°3	Formation	385 h	2-jan-18	3-avr-18							6-sept-18	16-nov-18	4-oct-18	21-déc-18
	Entreprise	70 h	20-mars-18	3-avr-18										

Autres sites et dates : nous consulter

### ■ Titre Professionnel conducteur du transport routier de marchandises sur tous véhicules ■ ■ ■ ■ ■

		Landivisau		Guipavas		Hennebont		Rennes-Montgermont		Saint-Brieuc-Pordic		
		durée		du	au	du	au	du	au	du	au	
Formation n°1	Formation	385 h	12-déc-17	5-mars-18			26-sept-17	11-déc-17	8-jan-18	2-mars-18	13-juil-18	14-sept-18
	Entreprise	70 h	19-fév-18	2-mars-18			27-nov-17	8-déc-17				
Formation n°2	Formation	385 h	7-mars-18	29-mai-18			19-déc-17	12-mars-18				
	Entreprise	70 h	14-mai-18	28-mai-18			26-fév-18	9-mars-18				

Autres sites et dates : nous consulter

### ■ Titre Professionnel conducteur sur véhicule utilitaire léger ■ ■ ■ ■ ■

		Guipavas		
		durée		
		du	au	
Formation n°1	Formation	313 h	8-nov-17	13-fév-18
	Entreprise	35 h	18-déc-17	22-déc-17
		70 h	29-jan-18	09-fév-18
Formation n°2	Formation	313 h	6-mars-18	6-juin-18
	Entreprise	35 h	26-avr-18	20-avr-18
		70 h	22-mai-18	4-juin-18



### ■ ADR (ECF T510) ■ ■ ■ ■ ■

Planning 2017 - 2018	
Date de réalisation sur commande : <b>forma.pro@ecf-roudaut.fr</b>	 APTH Formation animée par l'APTH, organisme agréé et partenaire de l'ECF.

Formations ADR					
Formation	Durée	Validité	Formation	Durée	Validité
<b>IB : Initiale de Base</b>	3 jours	validité 5 ans	<b>RB : Recyclage de Base</b>	2 jours	recyclage à faire tous les 5 ans
<b>IP : Initiale Pétrolier</b>	+ 2 jours à l'IB	validité 5 ans mais recyclage à passer au moment du recyclage de l'IB	<b>RP : Recyclage Pétrolier</b>	+ 1 jour au RB	
<b>ICG : Initiale Citerne Gaz</b>	+ 4 jours à l'IB		<b>RCG : Recyclage Citerne Gaz</b>	+ 3 jours au RB	

formations complémentaires



# Transport Voyageurs

## FIMO - FCO & Passerelle



### ■ FIMO Voyageurs (ECF T140) ■ ■ ■ ■ ■

Permettre aux candidats d'être capable d'exercer le métier de conducteur routier interurbain de voyageurs dans le respect de la sécurité et de la réglementation professionnelle en assurant un service de qualité.

#### Pré requis

Avoir 21 ans

Être titulaire du Permis de conduire D ou DE en cours de validité

Être conducteur débutant dans la profession après

le 10/09/2008 (sans être issu d'une formation professionnelle longue : titre, ...)

#### Durée de la formation

140 heures en centre de formation (soit 4 semaines consécutives)

#### Formation / Diplôme dispensé par l'ECF

Formation Initiale Minimale Obligatoire (F.I.M.O.) pour le transport de voyageurs, validée par la délivrance de la Carte de Qualification de Conducteur (C.Q.C.)

Quimper		Saint-Brieuc-Pordic		Planning 2017 - 2018	
du	au	du	au	Autres sites et dates : nous consulter	
27-nov-17	22-déc-17	20-nov-17	15-déc-17		
4-juin-18	29-juin-18	19-nov-18	14-déc-18		
26-nov-18	21-déc-18				



### ■ FCO Voyageurs (ECF T241) ■ ■ ■ ■ ■

Permettre au conducteur routier interurbain de voyageurs d'actualiser ses connaissances et de parfaire sa pratique en matière de sécurité et de réglementation professionnelle. **Il est possible d'anticiper l'entrée en formation de 6 mois avant la date de fin de validité de la FIMO ou FCO.**

#### Pré requis

Être conducteur de véhicules pour la conduite desquels un Permis de conduire D ou DE est requis au cours de toute période consécutive de cinq ans de leur vie professionnelle  
Être titulaire du Permis de conduire de la catégorie D ou DE en cours de validité

Être titulaire d'une attestation ou valant FIMO voyageurs  
Les titulaires d'une FIMO ou attestation FIMO Marchandises peuvent intégrer cette formation sous réserve de justifier avoir suivi une formation passerelle et être titulaire du permis D

#### Durée de la formation

35 heures en centre de formation sur :

- 5 jours consécutifs
- 2 sessions de formation au cours d'une période de 3 mois  
1<sup>ère</sup> session = 3 jours consécutifs, 2<sup>ème</sup> = 2 jours consécutifs

#### Formation / Diplôme dispensé par l'ECF

F.C.O pour le transport de voyageurs, validée par la délivrance de la Carte de Qualification de Conducteur (C.Q.C.)

⚡ La FIMO, la Passerelle ou la FCO peuvent ne pas être délivrées si:  
 ✓ Absence pendant la formation  
 ✓ Permis non valide à l'entrée en formation  
 ✓ Impossibilité de présenter une attestation justifiant le suivi ou la dispense de formation initiale

### ■ Passerelle Voyageurs (ECF T142) ■ ■ ■ ■ ■

Permettre au conducteur ayant obtenu une qualification initiale de conducteur de transport routier de marchandises, d'obtenir la qualification initiale de conducteur de transport routier interurbain de voyageurs.

#### Pré requis

Être conducteur de véhicules pour la conduite desquels un Permis de conduire D ou DE est requis et qui ont obtenu une qualification initiale de conducteur de transport de marchandises et souhaitant obtenir la qualification initiale de conducteur de transport de voyageurs

Être titulaire du Permis de conduire de la catégorie D ou DE en cours de validité

Justifier d'une attestation de qualification initiale de

conducteur du transport de marchandises (FIMO, titre professionnel, CFP...)

#### Durée de la formation

35 heures en centre de formation

#### Formation / Diplôme dispensé par l'ECF

Formation spécifique dite passerelle pour le transport routier interurbain de voyageurs, validée par la délivrance de la Carte de Qualification de Conducteur (C.Q.C.)

⚡ Les formations **FCO Voyageurs** et **Passerelle Voyageurs** se déroulent sur **les mêmes sessions de formation.**

### ■ Sessions FCO & Passerelle Voyageurs

Landivisiau		Brest-Gulpavas		Quimper		Hennebont		Vannes		Rennes-Montgarnont		Saint-Brieuc-Pordic		
du	au	du	au	du	au	du	au	du	au	du	au	du	au	
23-oct-17	27-oct-17	27-oct-17	3-nov-17	27-oct-17	3-nov-17	23-oct-17	27-oct-17	Dates à définir. Pour plus d'informations, nous consulter : <a href="mailto:forma.pro@ecf-roudaud.fr">forma.pro@ecf-roudaud.fr</a>	27-oct-17	3-nov-17	23-oct-17	27-oct-17	27-oct-17	
26-déc-17	2-jan-18	29-déc-17	5-jan-18	26-déc-17	2-jan-18	29-déc-17	5-jan-18		26-févr-18	2-juin-18	5-mars-18	9-mars-18	9-mars-18	
26-févr-18	2-mars-18	5-mars-18	9-mars-18	26-févr-18	2-mars-18	5-mars-18	9-mars-18		2-juil-18	6-juil-18	23-avr-18	27-avr-18	27-avr-18	
23-avr-18	27-avr-18	27-avr-18	4-mai-18	23-avr-18	27-avr-18	27-avr-18	4-mai-18				27-août-18	31-août-18	27-août-18	31-août-18
9-juil-18	13-juil-18	16-juil-18	20-juil-18	9-juil-18	13-juil-18	16-juil-18	20-juil-18				22-oct-18	26-oct-18	22-oct-18	26-oct-18
20-août-18	24-août-18	27-août-18	31-août-18	20-août-18	24-août-18	27-août-18	31-août-18							





**Transport de marchandises,  
Transport de voyageurs, Logistique, BTP, ...**

**Une solution  
à vos difficultés de recrutement !**

■ Une formation en alternance adaptée à vos métiers ■ ■ ■ ■ ■

- Titre Professionnel Conducteur du Transport Routier de Marchandises sur Porteur
- Titre Professionnel Conducteur du Transport Routier de Marchandises sur Tous Véhicules
- Titre Professionnel Conducteur Livreur sur Véhicule Utilitaire Léger
- Titre Professionnel Conducteur du Transport Routier Interurbain de Voyageurs
- Titre Professionnel Conducteur de Pelle Hydraulique et de Chargeuse Pelleteuse
- Titre Professionnel d'Agent Magasinier
- Titre Professionnel de Préparateur de Commande en Entrepôt
- Titre Professionnel Technicien Supérieur du Transport Terrestre de Marchandises
- Titre Professionnel Enseignant de la Conduite & de la Sécurité Routière...



■ Le contrat de professionnalisation vous permet : ■ ■ ■ ■ ■

- De mieux maîtriser vos recrutements et des les adapter aux besoins de votre entreprise
- De bénéficier d'une exonération ou d'un allègement des cotisations patronales (pour les - de 26 ans et les + de 45 ans)
- De bénéficier d'une prise en charge par l'OPCA des actions de formations
- D'offrir à votre futur salarié l'acquisition d'une formation qualifiante, professionnelle et sécurisante



■ Le contrat de professionnalisation est accessible : ■ ■ ■ ■ ■

À tout employeur assujéti au financement de la formation professionnelle continue  
Aux établissements publics industriels et commerciaux  
Aux entreprises de travail temporaire

Contactez nos conseillers en formation du Pôle Conseils aux Entreprises et Collectivités (cf. vos interlocuteurs p.2), afin de vérifier la faisabilité au sein de votre entreprise et de préparer ces formations dans les meilleures conditions possibles.



**Le contrat de professionnalisation vous intéresse ?  
Vous souhaitez en savoir plus ?**

Contactez votre conseiller ou conseillère en formation (cf. vos interlocuteurs p.2)  
ou directement par e-mail : [forma.pro@ecf-roudaut.fr](mailto:forma.pro@ecf-roudaut.fr)





# Hygiène & Sécurité

## SST - Habilitations électriques

### ■ SST Sauveteur Secouriste du Travail - Formation Initiale (ECF H010) ■ ■ ■ ■ ■

Être capable d'intervenir immédiatement et efficacement après tout accident.

**Pré requis** Tout employé désirant connaître les gestes qui sauvent dans le monde du travail et en dehors du travail

**Durée de la formation** 14 heures en centre de formation

**Formation / Diplôme dispensé par l'ECF** Certificat SST de l'INRS

Le certificat SST est reconnu équivalent à l'unité d'enseignement PSC 1 (Prévention et Secours Civique de niveau 1)

Landivisiau		Brest-Gulpavas		Quimper		Hennebont	
du	au	du	au	du	au	du	au
7-fév-18	8-fév-18	16-mai-18	17-mai-18	10-jan-18	11-jan-18	7-mars-18	8-mars-18
10-oct-18	11-oct-18	19-déc-18	20-déc-18	4-avr-18	5-avr-18	13-juin-18	14-juin-18
				12-sept-18	13-sept-18	14-nov-18	15-nov-18
				12-déc-18	13-déc-18		

 L'article R4224-15 du code du travail stipule:  
*"Un membre du personnel reçoit la formation de secouriste nécessaire pour donner les premiers secours en cas d'urgence :*  
 • Dans chaque atelier où sont accomplis des travaux dangereux.  
 • Sur chaque chantier employant 20 travailleurs au moins pendant plus de 15 jours où sont réalisés des travaux dangereux."

### ■ SST Maintien et Actualisation des Compétences du Sauveteur Secouriste du Travail (ECF H020) ■ ■ ■ ■ ■

Maintenir ses compétences, les actualiser et acquérir les évolutions réglementaires en SST.

**Pré requis** Toute personne détentrice d'un certificat SST. Le certificat SST est à recycler avant les 24 mois

**Durée de la formation** 7 heures en centre de formation

**Formation / Diplôme dispensé par l'ECF** Certificat SST de l'INRS

Le certificat SST équivalait à l'unité d'enseignement PSC 1 (Prévention et Secours Civique de niveau 1).

 Formation continue tous les 24 mois maximum.  
 À défaut, suspension du titre SST jusqu'au prochain recyclage.

Landivisiau		Brest-Gulpavas		Quimper		Hennebont	
le	le	le	le	le	le	le	le
9-fév-18	18-mai-18	12-jan-18	9-mars-18				
12-oct-18	21-déc-18	6-avr-18	15-juin-18				
		14-sept-18	16-nov-18				
		14-déc-18					

### ■ Habilitation électrique ■ ■ ■ ■ ■

En fonction des résultats acquis, permettre à leur employeur de les habilitier, en toute connaissance de cause. Répondre à l'obligation de formation et d'évaluation faite aux employeurs vis-à-vis de leurs salariés en vue d'éviter les dangers dus à l'électricité dans l'exécution des tâches qui leurs sont confiées (NF-C- 18-510).

### ■ Préparation à l'habilitation électrique du personnel - Habilitation B0, H0 (V) - Exécutant (ECF H130) ■ ■ ■ ■ ■

Les stagiaires seront capables de réaliser les opérations, d'ordre non électrique au voisinage d'ouvrages électriques (V) en respectant les prescriptions de sécurité.

**Pré requis**

Toute personne chargée d'assurer des travaux d'ordre non électrique dans l'environnement de pièces nues sous tension

Avoir 18 ans minimum

Aptitude médicale reconnue par la médecine du travail pour toutes les formations préparatoire à

l'habilitation (*partie pratique sur parties actives*)

**Aucunes connaissances en électricité ne sont requises**

**Durée de la formation**

7 heures en centre de formation

**Formation / Diplôme dispensé par l'ECF**

Attestation de fin de formation

Demande de titre d'habilitation. Un avis du formateur est donné sur le niveau requis par le stagiaire. Cet avis permettra au chef d'entreprise de délivrer le titre d'habilitation électrique correspondant

Un recyclage est suggéré tous les 3 ans

### ■ Préparation à l'habilitation électrique du personnel - Habilitation BC, HC (ECF H132) ■ ■ ■ ■ ■

Les stagiaires seront capables de réaliser les opérations, de consignation, sur des ouvrages électriques en respectant les prescriptions de sécurité.

**Pré requis**

Toute personne chargée d'assurer des opérations de consignation sur des installations électriques

Avoir 18 ans minimum

Aptitude médicale reconnue par la médecine du travail pour toutes les formations préparatoire à l'habilitation (*partie pratique sur parties actives*)

**Avoir des connaissances de base en électricité ou une bonne expérience professionnelle dans les opérations de consignation électrique**

**Durée de la formation**

21 heures en centre de formation dont 5 heures de pratique

**Formation / Diplôme dispensé par l'ECF**

Attestation de fin de formation

Demande de titre d'habilitation. Un avis du formateur est donné sur le niveau requis par le stagiaire. Cet avis permettra au chef d'entreprise de délivrer le titre d'habilitation électrique correspondant

Un recyclage est suggéré tous les 3 ans

### ■ Préparation à l'habilitation électrique du personnel - Habilitation BR (ECF H133) ■ ■ ■ ■ ■

Les stagiaires seront capables de réaliser les interventions électriques générales, sur des installations électriques en respectant les prescriptions de sécurité

**Pré requis**

Toute personne chargée d'assurer des interventions sur des installations électriques

Avoir 18 ans minimum

Aptitude médicale reconnue par la médecine du travail pour toutes les formations préparatoire à l'habilitation (*partie pratique sur parties actives*)

**Avoir des connaissances en électricité et une bonne expérience professionnelle dans les opérations d'ordre électrique**

**Durée de la formation**

21 heures en centre de formation dont 5 heures de pratique

**Planning 2017 - 2018**

Date de réalisation sur commande :

**forma.pro@ecf-roudaut.fr**

# Formulaire d'inscription



**2017 - 2018**  
(à nous retourner par e-mail ou par fax)

## ■ Vos coordonnées

Société : ..... OPCA (si connu) : .....  
 Nom : ..... Prénom : .....  
 Téléphone : ..... e-mail : .....

## ■ Vos souhaits en formation

Nom	Prénom	Date de naissance	Formation souhaitée	Dates souhaitées	Lieu de formation

Centre	e-mail	Téléphone	Fax	Votre contact
Landivisiau	<b>forma.pro@ecf-roudaut.fr</b>	02 98 68 19 83	<b>02 98 68 49 02</b>	Gwenn MESSAGER
Brest-Guipavas		02 98 40 30 20	<b>02 98 02 19 29</b>	Virginie GASPARD
Quimper		02 98 55 55 29	<b>02 98 53 58 42</b>	Philippe LELAN
Lorient-Hennebont		02 97 89 40 00	<b>02 97 89 46 46</b>	Mélina MANSUY
Vannes	<b>ifp.stbrieuc@ecf-mj.fr</b>	02 97 49 48 35	<b>02 97 89 46 46</b>	Thierry LIDURIN
Pordic		02 46 85 02 36	<b>02 99 23 14 63</b>	Lucile LE GUEN
Montgermont		<b>ifp.rennes@ecf-mj.fr</b>	02 46 85 02 35	<b>02 99 23 14 63</b>

pré-inscription possible en ligne : [www.ecf.asso.fr/Formation-pro](http://www.ecf.asso.fr/Formation-pro)

## ■ Demande d'informations ou de documentation

Objet :

## ■ Demande de planification en INTRA

Type de formation :

# ECF ROUDAUT - ECF ARVOR

Vos partenaires formation conduite, logistique & sécurité



## BREST / GUIPAVAS

Z.I. DU FROUTVEN  
245 route du frouvtven  
29 490 GUIPAVAS

Tél : 02 98 40 30 20  
Fax : 02 98 02 19 29  
forma.pro@ecf-roudaut.fr

du lundi au vendredi  
8h15 - 12h00 / 14h00 - 18h00  
le samedi 9h00 - 12h00

Accès par Jardiland

## LANDIVISIAU

Z.A. la Croix des Maltotiers  
BP 90101  
29 400 LANDIVISIAU

Tél : 02 98 68 19 83  
Fax : 02 98 68 49 02  
forma.pro@ecf-roudaut.fr

du lundi au vendredi  
8h00 - 12h00 / 14h00 - 18h00

Sortie Landivisiau Ouest  
RN 12 Voie express Brest-Morlaix

## SAINT-BRIEUC / PORDIC

Z.A.C. du Point du Jour  
22 590 PORDIC

Tél : 02 46 85 02 36

ifp.stbrieuc@ecf-mj.fr

du lundi au vendredi  
8h00 - 12h00 / 13h00 - 17h30

Sortie Plérin - Pordic  
RN 12 Voie express Brest-Rennes

## MONTGERMONT / RENNES

Z.A. de la Marebaudière  
35 760 MONTGERMONT

Tél : 02 46 85 02 35  
Fax : 02 99 23 14 63  
ifp.rennes@ecf-mj.fr

du lundi au vendredi  
8h00 - 12h00 / 13h00 - 17h30

Porte de Saint-Malo - 13b  
Périphérique Nord de Rennes

## QUIMPER

Z.I. de Troyalac'h - BP 90029  
7 rue Jean-Baptiste Godin  
29 000 QUIMPER

Tél : 02 98 55 55 29  
Fax : 02 98 53 58 42  
forma.pro@ecf-roudaut.fr

du lundi au vendredi  
8h00 - 12h00 / 14h00 - 18h00

Sortie Quimper Sud  
RN165 Voie express Brest-Lorient

## LORIENT / HENNEBONT

Z.A. du Parco  
15 rue Einstein  
56 700 HENNEBONT

Tél : 02 97 89 40 00  
Fax : 02 97 89 46 46  
forma.pro@ecf-roudaut.fr

du lundi au vendredi  
8h00 - 12h00 / 14h00 - 18h00

Sortie n°40  
RN165 Voie express Brest-Vannes

## VANNES

Z.I. du Prat  
10 rue Général Baron Fabre  
56000 VANNES

Tél : 02 97 49 48 35

forma.pro@ecf-roudaut.fr

du lundi au vendredi  
8h00 - 12h00 / 14h00 - 18h00

Sortie n°166  
RN165 Voie express Brest-Nantes

### Vacances scolaires 2017 - 2018 - Zone B

Aix-Marseille, Amiens, Caen, Lille, Nancy-Metz, Nantes, Nice, Orléans-Tours, Reims, Rennes, Rouen, Strasbourg (source : <http://www.education.gouv.fr>)

	Fin des cours	Reprise des cours
Vacances d'été 2016 - 2017	Samedi 8 juillet 2017	Lundi 4 septembre 2017
Vacances de la Toussaint	Samedi 21 octobre 2017	Lundi 6 novembre 2017
Vacances de Noël	Samedi 23 décembre 2017	Lundi 8 janvier 2018
Vacances d'hiver	Samedi 24 février 2018	Lundi 12 mars 2018
Vacances de Printemps	Samedi 21 avril 2018	Lundi 7 mai 2018
Vacances d'été 2017 - 2018	Samedi 7 juillet 2018	

[www.ecf.asso.fr](http://www.ecf.asso.fr)